



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**



Un Peuple - Un But - Une Foi

**SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE  
DU SENEGAL**

**S D S**

**2008 - 2013**

(Stratégie Nationale de Développement de la Statistique)

**RAPPORT PRINCIPAL**

Jun 2007

## AVANT PROPOS

L'approfondissement du processus démocratique avec comme corollaires les exigences de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté, les possibilités de plus en plus grandes qu'offrent les Technologies de l'Information et de la Communication et la mondialisation des économies et des échanges qui justifie les efforts de la communauté internationale pour l'harmonisation des outils et des méthodes sont au centre d'un processus de transformation économique et sociale qui interpelle notre Système Statistique National (SSN).

Les politiques nationales actuelles et à venir, devant être plus que jamais marquées du sceau de l'efficacité, de la transparence et de l'équité, nécessitent de disposer dans le domaine statistique d'un cadre stratégique de référence bâti sur une vision claire, des objectifs bien définis et un plan d'actions conséquent à moyen et long termes.

Telle est la mission assignée au Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal qui fait l'objet du présent document.

Le Système Statistique National doit être capable de répondre de manière fiable et en temps opportun aux multiples besoins en statistiques officielles, quels qu'en soient les utilisateurs ou les cadres d'expression de ces demandes en données.

Partant des orientations ci-dessus, l'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique a reposé essentiellement sur les principes ci-après :

- la prise en compte de l'ensemble du Système Statistique National comme champ d'action dudit schéma ;
- l'option en faveur d'un processus participatif et transparent, pour enrichir ce schéma et en faciliter l'appropriation ;
- une judicieuse articulation aux processus nationaux de prise de décision ;
- l'implication à bonne date, dès le début du processus, des partenaires au développement ;
- et enfin la conduite du processus par étapes, pour en optimiser le pilotage.

L'adhésion à ces principes a permis la forte implication de tous les acteurs du SSN, à toutes les étapes.

Aussi, adressons nous nos remerciements à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document, pour leur dévouement et leur engagement pour cette cause si noble car visant la production et la mise à disposition d'une information statistique de qualité dont le caractère stratégique pour tout processus de développement économique et social n'est plus à démontrer.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux autorités nationales pour avoir soutenu le Schéma Directeur de la Statistique tout le long de son élaboration, ainsi que les partenaires au développement dont l'accompagnement a été constant à chaque étape. Une mention particulière revient à la BAD dont l'appui a été déterminant, parce qu'ayant permis à l'Agence Nationale de la Statistique de la Démographie de jouer le rôle central qui lui revenait dans la conduite d'un tel exercice.

C'est ici le lieu de mentionner que la Direction Générale de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie a eu à mettre sur pied un Secrétariat Technique Permanent (STP) renforcé par sept consultants nationaux, ainsi qu'un Comité de Pilotage composé de l'ensemble des acteurs du SSN. Il est également à mentionner la contribution appréciable qu'a apportée le cabinet international « Consultants Associés ».

Pour conclure, nous pensons pouvoir dire que le fruit de cette large collaboration- à savoir le Schéma Directeur Statistique pour la période 2008-2013 - engage l'ensemble des acteurs du développement, particulièrement les membres du SSN.

Aussi, devons nous tous veiller, ensemble, à mobiliser toutes les ressources nécessaires à sa mise en œuvre, en vue d'une contribution significative à l'objectif de développement durable que poursuit notre pays.

# **SOMMAIRE**

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>1. INTRODUCTION : CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>8</b>
<b>2. ETAT DES LIEUX DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Cadre institutionnel du SSN.....</b>	<b>11</b>
2.1.1 Cadre juridique du système statistique.....	11
2.1.2 Forces et faiblesses du cadre juridique.....	14
<b>2.2 Cadre organisationnel du SSN .....</b>	<b>14</b>
2.2.1 Composition du Système Statistique National (SSN) .....	14
2.2.2 Coordination statistique .....	15
<b>2.3 Analyse de la problématique de l'information statistique.....</b>	<b>15</b>
2.3.1 Statistiques économiques et financières.....	16
2.3.1.1 Demande de statistiques économiques et financières.....	16
2.3.1.2 Offre de statistiques économiques et financières .....	17
2.3.1.3 Adéquation de l'offre à la demande de statistiques économiques et financières.....	18
2.3.2 Statistiques du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement	19
2.3.2.1 Demande de statistiques du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement.....	19
2.3.2.2 Offre de statistiques du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement.....	20
2.3.2.3 Adéquation de l'offre à la demande de statistiques du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement.....	23
2.3.3 Statistiques démographiques et sociales.....	25
2.3.3.1 Demande de statistiques démographiques et sociales.....	25
2.3.3.2 Offre de statistiques démographiques et sociales.....	26
2.3.3.3 Adéquation de l'offre à la demande de statistiques démographiques et sociales.....	28
2.3.4 Analyse synthétique des problématiques transversales du Système Statistique National ...	29
2.3.4.1 Financement .....	29
2.3.4.2 Ressources humaines.....	30
2.3.4.3 Ressources matérielles et logistiques.....	30
2.3.4.4 Traitement des données, archivage et diffusion.....	30
2.3.4.5 Prise en compte des dimensions genre et régionalisation.....	31
<b>3. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE.....</b>	<b>33</b>
<b>3.1 Enjeux d'un système statistique national efficace.....</b>	<b>33</b>

3.2 Vision.....	34
3.3 Axes stratégiques pour le développement de la Statistique .....	36
<b>4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>47</b>
4.1 Principes directeurs de mise en œuvre .....	47
4.2 Cadre institutionnel de pilotage et de suivi évaluation du SDS .....	47
4.3 Rôles et responsabilités des acteurs aux différents niveaux .....	48
4.4 Information et communication.....	50
4.5 Eléments d'appréciation des coûts.....	50
4.6 Financement de la mise en œuvre de la SDS .....	51
4.7 Répartition du budget par objectifs stratégiques .....	51
4.8 Les risques pouvant compromettre la mise en œuvre du SDS .....	51
<b>5. PLAN D' ACTIONS.....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE 1 : Tableau récapitulatif des éléments budgétaires pour la mise en œuvre du SDS par axe, objectif et ligne d'actions.....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 2 : Exemple de Typologie budgétaire.....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE 3 : SGDD/NSDD.....</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXE 4 : Activités du SDS avec indicateurs de performance et coûts.....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXE 5 : Satisfaction des indicateurs du DSRP par le SDS.....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXE 6 : LISTE DES STRUCTURES DU SSN AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU SDS.....</b>	<b>86</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>AFRISTAT</b>	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne
<b>ANACS</b>	Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>APIX</b>	Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
<b>ARD</b>	Agence Régionale du Développement
<b>ASECNA</b>	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
<b>ATS</b>	Agent Technique de la Statistique
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BAME</b>	Bureau d'Analyse Macroéconomique
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BDEF</b>	Banque de Données Economiques et Financières
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CADL</b>	Centre d'Appui au Développement Local
<b>CAPSEL</b>	Cellule d'Analyse, de Planification et de Suivi-Evaluation
<b>CDD</b>	Comité Départemental de Développement
<b>CDSMT</b>	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
<b>CEA</b>	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEPS</b>	Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi
<b>CILSS</b>	Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
<b>CNEC</b>	Centre National de l'Etat Civil
<b>CNP</b>	Conseil National du Patronat
<b>CNS</b>	Conseil National de la Statistique
<b>CO</b>	Conseil d'Orientation
<b>COSEC</b>	Conseil Sénégalais des Chargeurs
<b>CPCCI</b>	Cellule de Programmation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale
<b>CRODT</b>	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
<b>CREA</b>	Centre de Recherches Economiques Appliquées de la FASEG de l'UCAD
<b>CRES</b>	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
<b>CSE</b>	Centre de Suivi Ecologique
<b>CSS</b>	Caisse de Sécurité Sociale
<b>CTPS</b>	Comité Technique des Programmes Statistiques
<b>CUCI</b>	Centre Unique de Collecte de l'Information
<b>DAPS</b>	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
<b>DCE</b>	Direction du Commerce Extérieur
<b>DCEF</b>	Direction de la Coopération Economique et Financière
<b>DEFCCS</b>	Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols
<b>DEEC</b>	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
<b>DGCPT</b>	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
<b>DGD</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGF</b>	Direction Générale des Finances
<b>DGID</b>	Direction Générale des Impôts et des Domaines
<b>DGPRE</b>	Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau

<b>DIREL</b>	Direction de l'Élevage
<b>DITP</b>	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
<b>DPM</b>	Direction des Pêches Maritimes
<b>DRDR</b>	Direction Régionale du Développement Rural
<b>DPEE</b>	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
<b>DPN</b>	Direction des Parcs Nationaux
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>DPS</b>	Direction de la Prévision et de la Statistique
<b>ECB</b>	Ecole Communautaire de Base
<b>ENSAE</b>	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>FASEG</b>	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GIRMAC</b>	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
<b>IA</b>	Inspection d'Académie
<b>IDEN</b>	Inspection Départementale de l'Education Nationale
<b>IHPC</b>	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
<b>IHPI</b>	Indice Harmonisé de la Production Industrielle
<b>INS</b>	Institut National de Statistique
<b>IPRES</b>	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
<b>ISD</b>	Ingénieur Statisticien-Démographe
<b>ISE</b>	Ingénieur Statisticien-Economiste
<b>ISRA</b>	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
<b>ITS</b>	Ingénieur des Travaux Statistiques
<b>NSDD</b>	Norme Spéciale de Diffusion des Données
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAR</b>	Programme d'appui aux Régions
<b>PAPASUD</b>	Programme d'Appui à la Pêche Artisanale dans la région Sud
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPEA</b>	Projet de Promotion des Exportations Agricoles
<b>PROGEDE</b>	Projet de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution
<b>PSAOP</b>	Programme des Services Agricoles et d'appui aux Organisations de Producteurs
<b>RBM</b>	Roll Back Malaria
<b>SCA</b>	Stratégie de Croissance Accélérée
<b>SDS</b>	Schéma Directeur de la Statistique
<b>SGDD</b>	Système Général de Diffusion des Données
<b>SNIS</b>	Service National de l'Information Sanitaire
<b>SSN</b>	Système Statistique National
<b>SIGEL</b>	Système d'Information et de Gestion du sous-secteur de l'Élevage
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SRADL</b>	Service Régional d'Appui au Développement Local
<b>SRAT</b>	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
<b>SRDR</b>	Société Régionale de Développement Rural
<b>SRSD</b>	Service Régional de la Statistique et de la démographie
<b>SRP</b>	Service Régional de la Planification
<b>STP</b>	Secrétariat Technique Permanent
<b>UCAD</b>	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## **1. INTRODUCTION : CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

1. Le fonctionnement de tout système statistique national ne peut que refléter, en amont, les caractéristiques de son processus de production de données et, en aval, la nature et le volume des éléments de la demande d'informations statistiques qui lui est adressée.

2. Aussi, les conditions de production de données et les conditions dans lesquelles s'expriment la demande étant sujettes à des mutations profondes, l'on conçoit la nécessité de réformer de manière régulière le système statistique, si l'on veut maintenir, voire améliorer ses performances.

3. Aujourd'hui, l'environnement immédiat et global du Système Statistique National est en pleine évolution, sous l'influence simultanée de plusieurs phénomènes dont :

- le processus d'approfondissement de la démocratie ;
- la décentralisation et la déconcentration dans lesquelles l'administration s'est engagée;
- les nouvelles orientations et priorités en matière de politique économique et sociale, ainsi que les exigences de la gestion axée sur les résultats, comme l'illustre l'adoption de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) ;
- la mondialisation toujours croissante des économies et des échanges ;
- le développement fulgurant des technologies de l'information et de la communication (TIC).

4. Le processus d'approfondissement de la démocratie et le renforcement de l'Etat de droit ont conduit le Gouvernement Sénégalais au début des années 2000 à élaborer et à mettre en œuvre le Programme National de Bonne Gouvernance qui a pour but « l'amélioration durable de la gouvernance au Sénégal, au service des objectifs de développement socio-économique et de lutte contre la pauvreté ».

5. Le Sénégal s'est aussi engagé, avec l'appui de ses partenaires au développement, à relever les défis de la réduction de la pauvreté et de manière globale à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). C'est ainsi qu'un premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été mis en œuvre sur la période 2003-2005 et qu'un deuxième DSRP couvrant la période 2006-2010 a été adopté lors d'un conseil interministériel au mois d'octobre 2006.

6. Aux niveaux régional et sous-régional, une coordination statistique très dynamique est engagée ces dernières années pour certains secteurs d'activités statistiques, à travers des organisations dont le Sénégal est membre, notamment :

- AFRISTAT avec le Programme Statistique Minimum Commun des Etats membres ;
- la Banque Africaine de Développement (BAD) avec le Programme de Comparaison Internationale des prix et de la comptabilité nationale ;



- l'UEMOA avec le Programme d'Appui Régional Statistique (PARSTAT) ;
- la CEDEAO avec le programme ECOSTAT ;
- et le CILSS.

**7.** Parallèlement, d'autres initiatives comme l'élaboration d'un Cadre Stratégique de Référence pour le Développement de la Statistique en Afrique à l'actif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de la BAD et du Secrétariat de PARIS21, ainsi que la Charte Africaine de la Statistique préparée par la Commission de l'Union Africaine, ont vu le jour.

**8.** Outre les utilisateurs traditionnels de données dans le secteur public, des segments émergents de la demande de données statistiques (le secteur privé, la société civile, les médias) expriment des besoins de plus en plus urgents. L'autre grand défi à relever est l'élargissement de l'accès aux données rendues disponibles sur des formats adaptés.

**9.** Par ailleurs, les données doivent être produites de manière transparente et selon des normes de qualité retenues au niveau mondial, notamment le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) et la Norme Spéciale de Diffusion de Données (NSDD). En effet, la mise à disposition régulière et à temps d'une information statistique de qualité couvrant l'ensemble des besoins, favorise la bonne gouvernance et la transparence et partant, participe des pré-requis nécessaires à l'émergence économique et sociale des pays africains. L'existence d'un Système Statistique National (SSN) performant en est le préalable. Et, du fait des décalages observés entre l'offre statistique et les besoins exprimés, il est devenu urgent de procéder à un changement profond de l'appareil de production et de diffusion des données statistiques, afin de relever les défis imposés par l'agenda du développement national. (voir encadré 1)

**10.** C'est en raison de tout cela que le Sénégal a engagé, en 2004, une profonde réforme de son système statistique, à travers la loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004, portant organisation des activités statistiques, et ses décrets d'application. La réforme a particulièrement pour objet de corriger les faiblesses, rigidités et dysfonctionnements empêchant l'adaptation immédiate du Système Statistique National à la nouvelle donne résultant des transformations de son environnement et de la demande statistique.

**11.** Dans ce cadre, le défi consiste à renforcer les capacités statistiques, en prenant notamment en charge les préoccupations ci-après :

- ✓ la mise en place d'un cadre juridique rénové pour l'exercice de la fonction statistique ;
- ✓ l'amélioration de l'organisation administrative du système statistique ;
- ✓ le management et la planification stratégique du système statistique;
- ✓ la capacité d'adaptation aux normes techniques de qualité et le respect de la transparence;
- ✓ la mise à la disposition du système national de ressources humaines de qualité et le suivi de leur perfectionnement continu ;

- ✓ la mobilisation du financement des opérations statistiques et sa pérennisation ;
- ✓ la facilitation de l'accès des usagers et du public aux statistiques disponibles, en veillant au respect du secret statistique;
- ✓ l'instauration de relations de confiance avec les sources de données primaires de l'information (ménages, entreprises, administrations); ce qui exige de garantir l'indépendance scientifique et technique des organismes de statistiques qui doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données.

**12.** C'est dans cette perspective que s'inscrivent l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal (SDS).

**13.** Le rapport est structuré en quatre grandes parties. La première analyse l'état des lieux du SSN à travers le cadre institutionnel, le cadre organisationnel, la problématique de l'adéquation entre l'offre et la demande d'information statistique et les questions transversales du SSN.

**14.** La deuxième partie décline la stratégie nationale de développement de la statistique articulée autour d'axes, d'objectifs stratégiques et d'un programme d'actions.

**15.** Dans une troisième étape, les modalités de mise en œuvre du SDS sont présentées, à travers l'énoncé : des principes directeurs jugés opportuns pour la conduite dudit schéma, du cadre institutionnel de pilotage, des aspects de suivi – évaluation et enfin des conditions et modalités de financement du schéma, sur la base d'une appréciation des éléments de coûts du plan d'actions.

**16.** Enfin, un plan d'actions détaillé est élaboré avec l'ensemble des activités dûment ciblées, en tenant compte des priorités des acteurs du système et en estimant les budgets correspondants, ce qui permet de dégager des budgets globaux, notamment par lignes d'actions, par objectifs, et par axes stratégiques.

**17.** L'élaboration du SDS a été menée en quatre étapes. Après l'étape préliminaire du lancement, l'on a procédé successivement aux travaux relatifs à l'étape diagnostic, à l'étape vision et stratégie, à l'étape de définition des modalités de mise en œuvre, et enfin à celle du plan d'actions. Ces différentes étapes font l'objet des développements qui suivent.

## **2. ETAT DES LIEUX DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL**

**18.** L'analyse de l'état des lieux du SSN est articulée autour du Cadre institutionnel du SSN, du Cadre organisationnel du SSN et de la problématique de l'information statistique au Sénégal.

### **2.1 Cadre institutionnel du SSN**

#### **2.1.1 Cadre juridique du système statistique**

**19.** Au Sénégal, le Système Statistique National (SSN) était régi jusqu'à récemment par :

- ✓ la loi n° 66-59 du 30 juin 1966 portant sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique ;
- ✓ le décret n° 69-406 du 31 mars 1969 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Comité de Coordination des Enquêtes Statistiques (COCOES) ;
- ✓ l'arrêté primatorial n°5321 du 9 mai 1997 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination des Statistiques (CCS) placé sous l'autorité du Premier Ministre. Le CCS avait notamment pour missions de donner un avis sur l'état de l'information statistique au Sénégal, de suggérer aux autorités des propositions de solutions susceptibles d'améliorer la production et la diffusion de l'information statistique et de veiller à l'organisation d'une concertation permanente entre les producteurs et les utilisateurs d'informations statistiques.

**20.** Ces textes législatifs et réglementaires fixaient les contours du cadre institutionnel du développement de la statistique officielle au Sénégal. Cependant, ils étaient muets sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du SSN. La portée du texte majeur qu'est la loi N° 66-59 du 30 juin 1966 est explicitement limitée aux enquêtes statistiques des services publics. La coordination des enquêtes statistiques publiques, le respect du secret statistique par les agents participant aux enquêtes et l'obligation faite aux personnes enquêtées de répondre correctement aux questions posées, constituent les préoccupations majeures qui sont à la base de l'adoption de ce texte.

**21.** Il n'existait pas de cadre législatif ou réglementaire adapté au contexte économique et social et définissant, au niveau du SSN et de ses composantes, les modalités de la production statistique officielle, ainsi que celle de la coordination de cette production et veillant au respect des normes en la matière. La loi n° 66-59 ne traite pas non plus de l'obligation des structures sectorielles de fournir des informations à l'organisme central.

**22.** Pour corriger ces insuffisances, des réformes institutionnelles majeures ont été introduites en 2004. Ainsi, en remplacement de la loi 66-59 du 30 juin 1966, une loi portant organisation des activités statistiques a été votée le 06 juillet 2004 et promulguée le 21 juillet 2004. Plusieurs décrets d'application portant notamment sur

le Conseil National de la Statistique, le Comité Technique des Programmes Statistiques, l'ANSD et la DPEE<sup>1</sup> ont également été adoptés entre 2004 et 2005.

**23.** La loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004, portant organisation des activités statistiques, dote ainsi le Sénégal du cadre juridique dont il avait besoin pour faire prendre un nouveau départ à son Système Statistique National, pour le mettre à niveau avec les systèmes économiques en ce début du troisième millénaire, en tirant partie des meilleures expériences disponibles au niveau international, et enfin pour lui permettre de répondre efficacement aux besoins nouveaux en informations statistiques.

---

<sup>1</sup> La DPS a été divisée en deux structures : l'ANSD et la DPEE.

### **Encadré 1 : But et processus d'élaboration du premier Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal**

L'objectif global du SDS est de relever le défi que constitue la mise à la disposition des décideurs et des autres utilisateurs d'une information statistique de qualité, parce que pertinente, complète, produite conformément aux standards internationaux et diffusée dans des délais compatibles avec les exigences de la prise de décision.

Ainsi, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi/évaluation et l'analyse d'impact des stratégies, des politiques et programmes de développement économique et social notamment de la Stratégie de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement seront améliorés. Dans cette perspective, le calendrier d'élaboration et de mise à jour du SDS doit être cohérent avec celui de la mise à jour du DSRP.

Le processus d'élaboration du premier Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal est intervenu à un moment où la réforme du Système Statistique National est loin d'être achevée. Il a fait l'objet d'un processus participatif avec l'implication de tous les acteurs.

Le dispositif organisationnel était composé d'un Secrétariat Technique Permanent (STP), de six comités sectoriels/thématiques, d'un groupe de consultants et d'un Comité de Pilotage regroupant l'ensemble des producteurs et utilisateurs de statistiques, ceci dans l'attente de la mise en place du Conseil National de la Statistique (CNS) et du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS).

Les six sous-comités sectoriels / thématiques sont les suivants :

- Sous-comité 1 : Statistiques démographiques et sociales ;
- Sous-comité 2 : Statistiques économiques et financières ;
- Sous-comité 3 : Développement rural, énergie, hydraulique et environnement ;
- Sous-comité 4 : Traitement des données, archivage, diffusion, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- Sous-comité 5 : Organisation du Système Statistique National, législation, ressources humaines et stratégies de financement ;
- Sous-comité 6 : Statistiques régionales, genre et décentralisation.

Les investigations réalisées ont porté sur les services producteurs et utilisateurs de statistiques sur la base de supports de collecte élaborés par le Secrétariat Technique Permanent (STP) et les consultants. Trois types de questionnaires ont été envoyés aux différentes structures (producteurs et utilisateurs)<sup>2</sup> pour la collecte des données. Ces questionnaires ont été complétés par des guides d'entretien administrés par les consultants nationaux. Le STP regroupe, sous la conduite d'un Coordonnateur désigné par le Directeur Général de l'ANSD, les rapporteurs et superviseurs des sous-comités sectoriels / thématiques choisis parmi les cadres de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et un représentant de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté.

Le STP a organisé les études et travaux techniques nécessaires à l'élaboration du SDS. Il a coordonné les activités des sous-comités sectoriels / thématiques. Chaque sous-comité a produit un rapport à l'issue de chacune des étapes suivantes de l'élaboration du SDS : étape diagnostic ; vision et stratégies ; élaboration des programmes d'actions. Un consultant national a été mis à la disposition de chaque sous-comité sectoriel / thématique à l'exception du sous comité 6 qui a eu deux consultants. Les consultants nationaux étaient chargés notamment de l'élaboration du diagnostic sectoriel, des stratégies sectorielles et de la préparation des plans d'action sectoriels. De même, un cabinet consultant international a été recruté pour accompagner le processus.

Des ateliers thématiques / sectoriels ont été organisés au niveau national. Ces ateliers ont permis aux sous-comités d'élaborer leurs rapports d'étapes. Des ateliers nationaux de restitution ont été organisés à la fin de chacune des différentes étapes de l'élaboration du SDS.

---

1. Qu'est ce qu'un producteur ? Est considéré comme structure de production relevant du système statistique national tout service ou organisme public ou parapublic dont la fonction principale est de produire des statistiques officielles, quel que soit son niveau dans la hiérarchie administrative ou son degré de déconcentration.

2. Qu'est ce qu'un utilisateur ? Est considéré comme utilisateur chacun des « usagers » définis à l'article 16 de la loi statistique à savoir : les administrations publiques, les organisations régionales et internationales, les entreprises et organisations non gouvernementales, les médias, les chercheurs et le public.

3. Qu'est ce qu'un produit statistique ? On entend ici par produit statistique tout recueil de données statistiques officielles destiné à la publication sous le timbre d'une structure appartenant au système statistique national.

### **2.1.2 Forces et faiblesses du cadre juridique**

**24.** Les principales forces du cadre juridique actuel défini par la loi N° 2004/21 portant organisation des activités statistiques et des décrets d'application résident dans :

- ✓ la définition précise du SSN ;
- ✓ la création d'un Conseil National de la Statistique (qui n'est cependant pas encore rendu fonctionnel) ;
- ✓ l'érection d'une structure centrale (ANSD) chargée de la coordination de l'ensemble du système statistique national. Il faut noter que l'existence d'une Agence de l'Informatique de l'Etat chargée de coordonner les activités informatiques de l'administration est de nature à créer une synergie avec cette mission de l'ANSD.

**25.** A côté de ces forces, quelques insuffisances demeurent toutefois, parmi lesquelles on peut noter :

- ✓ le retard dans la signature de certains textes (décrets, arrêtés) portant organisation des autres structures du SSN ;
- ✓ l'ignorance des textes actuels régissant les autres structures ;
- ✓ l'absence d'un cadre juridique adapté pour la plupart des services statistiques sectoriels et des observatoires statistiques ;
- ✓ l'instabilité de la tutelle administrative dont dépendent les producteurs de données statistiques ;
- ✓ l'absence de lien hiérarchique et de coordination entre les producteurs dans un même secteur qui peut constituer une menace pour le système global ;
- ✓ les mandats insuffisamment clarifiés dans le domaine de la production, du traitement et de la diffusion de l'information statistique.

## **2.2 Cadre organisationnel du SSN**

### **2.2.1 Composition du Système Statistique National (SSN)**

**26.** Le SSN a trois composantes : le Conseil National de la Statistique, l'ANSD (agence placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances disposant d'une autonomie de gestion) et les autres structures de production statistique, sous la tutelle de départements ministériels avec des statuts différents, variant de l'échelle de Direction à celle de Division ou Bureau. Ces structures sont pour la plupart placées à des positions inadéquates par rapport à l'ampleur de la demande de statistiques sectorielles.

**27.** A ce jour, le système est décentralisé; il comprend une structure centrale et un ensemble de structures non articulées.

## 2.2.2 Coordination statistique

**28.** La coordination du SSN est très faible, pour ne pas dire inexistante. Ce constat est visible au niveau des activités statistiques et de l'harmonisation des concepts comme des classifications et méthodes statistiques.

**29.** L'état des lieux des services statistiques a mis en évidence :

- ✓ une coordination générale du SSN non fonctionnelle du fait que l'appareil statistique national est perçu comme une juxtaposition de structures de production statistique sans lien hiérarchique fonctionnel, évoluant dans un environnement juridique et réglementaire non adapté et non opérationnel ;
- ✓ une faible coordination intra-ministérielle, à l'origine d'une confusion institutionnelle préjudiciable au bon fonctionnement du système ;
- ✓ une absence de programmation des activités statistiques provoquant des duplications de travaux et d'enquêtes statistiques dont la conséquence est un gaspillage de ressources financières et humaines ;
- ✓ des relations bilatérales entre les structures de production statistique non formalisées, malgré de bonnes relations de collaboration ;
- ✓ une faible concertation avec les utilisateurs qui sont handicapés par l'absence d'espaces de dialogue pour pouvoir faire connaître leurs besoins en données statistiques et exprimer leurs points de vue sur les produits statistiques mis à leur disposition, à l'exception des partenaires au développement et des services étatiques utilisateurs de données statistiques qui entretiennent des relations professionnelles tissées avec les structures de production.

**30.** La création d'un Conseil National de la Statistique (CNS) et d'un Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)<sup>3</sup> chargés de coordonner et de programmer les activités de production et de diffusion des données statistiques des services et organismes relevant du Système Statistique National constitue une initiative salubre. Placé sous l'autorité du Premier Ministre, l'ouverture du CNS à la société civile et au secteur privé est de nature à favoriser le bon fonctionnement du dispositif de coordination.

## 2.3 Analyse de la problématique de l'information statistique

**31.** Les éléments constitutifs de la problématique de l'information statistique au Sénégal ont été identifiés à partir d'une analyse menée au niveau des statistiques économiques et financières, des Statistiques du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement et des statistiques démographiques. Dans ces trois domaines, les dysfonctionnements décelés relèvent principalement de l'inadéquation entre l'offre et la demande de statistiques.

**32.** Par ailleurs, une analyse systémique a permis de déceler des questions transversales qui impactent négativement le fonctionnement du SSN. Ces questions transversales sont le financement, les ressources humaines, les ressources

---

<sup>3</sup> Décret N° 2005-435 du 23 mai 2005 (Conformément à l'article 17 de la loi 2004-21 du 21 juillet 2004).

matérielles et logistiques, le traitement des données, l'archivage, la diffusion et la prise en compte des dimensions genre et régionalisation.

### **2.3.1 Statistiques économiques et financières**

#### ***2.3.1.1 Demande de statistiques économiques et financières***

**33.** La planification et la gestion de l'économie consistent, entre autres, en la fixation d'objectifs de long terme, en l'élaboration de stratégies globales et sectorielles et en la définition de politiques et d'actions de court terme. Elles requièrent un ensemble d'instruments dont le développement nécessite de disposer de statistiques complètes, fiables et détaillées.

**34.** Pour les besoins de conduite de la politique de développement du pays et pour bien d'autres utilisations (études, comparaisons, mesures, etc.), on assiste à une demande constante en agrégats macroéconomiques et en statistiques sectorielles économiques et financières. Par ailleurs, le suivi des actions visant à atteindre les OMD nécessite des données pour l'élaboration des indicateurs intermédiaires et finaux et pour des analyses de l'impact des politiques.

**35.** Une demande de désagrégation des indicateurs et informations statistiques selon les dimensions genre et zones spatiales est de plus en plus exprimée. Par ailleurs, des secteurs émergents comme les téléservices, requièrent de nouveaux types de données.

**36.** De façon générale, la demande s'articule essentiellement autour :

- ✓ des données sur l'emploi ;
- ✓ des données sur le secteur informel, car indispensables à une meilleure appréciation de la production nationale ;
- ✓ des données plus fines sur les Petites et Moyennes Entreprises ;
- ✓ des métadonnées qui doivent accompagner la production statistique ;
- ✓ des données et indicateurs décentralisés ;
- ✓ des statistiques sectorielles et des agrégats économiques produits dans des délais plus courts, en conformité avec la NSDD;
- ✓ de la mise en place d'un répertoire sur les statistiques sectorielles disponibles ainsi que les sources ;
- ✓ de la production de comptes satellites (tourisme, environnement, santé, transport) ;
- ✓ d'une communication sur le calendrier de publication des données ;
- ✓ d'une meilleure exploitation des rapports (étude du secteur privé, annuaire artisanat et tourisme, etc.) ;
- ✓ des statistiques sur les transferts informels de fonds des sénégalais de l'extérieur ;
- ✓ d'analyse et d'interprétation des données et indicateurs de la part des producteurs.



### ***2.3.1.2 Offre de statistiques économiques et financières***

**37.** Les agrégats macro économiques sont élaborés essentiellement par l'ANSD. Au niveau de l'ANSD, les méthodologies et les nomenclatures sont accessibles, mais des déficits de statistiques de base peuvent amener à faire des estimations et des arbitrages qui parfois peuvent conduire à des résultats discutables. Ces dits résultats ne peuvent être améliorés qu'à partir de la qualité des informations venant des sources externes à l'Agence.

**38.** Les statistiques macro-économiques qui permettent d'élaborer le cadrage macro-économique concernent principalement :

- ✓ les éléments de la comptabilité nationale fournis par la Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale sise au sein de l'ANSD ;
- ✓ la balance des paiements et les statistiques monétaires produites par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
- ✓ les statistiques de finances publiques établies à partir de données courantes des Régies financières du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor, Direction Générale des Impôts et des Domaines, Direction Générale de la Douane, Direction Générale des Finances), en étroite collaboration avec la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques.

**39.** Hormis la Direction Générale des Finances, les structures qui interviennent dans ce domaine disposent d'un service attitré qui établit des statistiques qui leur sont propres. La cohérence globale de ces statistiques est assurée dans le cadre de la comptabilité nationale ou du suivi du cadrage macroéconomique. Il convient de souligner que la préparation des Budgets économiques qui aboutit à l'élaboration du rapport économique et financier qui accompagne la loi de finances, sous la conduite de l'ex -Direction de la Prévision et de la Statistique puis de la DPEE, offre l'occasion d'une collaboration entre ces services du Ministère de l'Economie et des Finances et d'autres structures.

**40.** Pour une meilleure connaissance de l'emploi, la DGID dispose d'informations détaillées sur les employés du secteur moderne à partir de leurs revenus. Le seul inconvénient est que ces données sont sur support papier et qu'il n'y a pas de ressources humaines pour les traiter.

**41.** La Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit dispose quant à elle de données financières très détaillées sur les entreprises qui évoluent dans ce secteur. Ces données ont l'avantage d'être sous format « Excel » et peuvent être mises à la disposition de tout utilisateur du SSN qui le souhaite (des problèmes de ressources humaines ne permettant pas une analyse de ces données au niveau de la cellule).

**42.** La Direction des Transports Terrestres dispose elle aussi de données très fournies sur les nouvelles immatriculations des véhicules, les titres de transport, la source d'énergie, etc. Ces données sont disponibles sous format électronique. La DTT déplore toutefois un manque de ressources logistiques et humaines pour leur exploitation statistique.

**43.** L'ANACS dispose de statistiques variées sur le trafic aérien, les immatriculations d'avions, le fret, l'assistance au sol (problème de ressources humaines). Elle déplore cependant le manque de coordination avec l'ASECNA.

**44.** D'autres statistiques sectorielles sont également produites : agriculture, pêche, mines, énergie, industries, bâtiments et travaux publics, commerce et services, etc.

**45.** En ce qui concerne les concepts, définitions et nomenclatures utilisés dans le cadre de l'élaboration des agrégats macro économiques, les normes internationales recommandées par les Divisions de statistiques des Nations Unies, du FMI, et la Banque Mondiale sont respectées et adaptées aux spécificités du Sénégal. Des efforts d'harmonisation se font aux niveaux régional (CEDEAO), sous régional (UEMOA, avec l'appui d'AFRISTAT) et continental (CEA, UA).

**46.** En termes de qualité des statistiques économiques et financières, on a noté depuis quelques années une nette amélioration. Les missions du Département des statistiques du FMI qui ont séjourné au Sénégal en avril 2001 et septembre 2001 ont procédé à une évaluation détaillée de la qualité des données des comptes nationaux, de l'Indice des prix à la consommation (IPC), des statistiques des finances publiques, des statistiques monétaires, de la balance des paiements et des statistiques sur la pauvreté monétaire. Globalement, la qualité des données produites est jugée acceptable par les experts du FMI, ceci malgré l'insuffisance souvent notée des ressources.

**47.** Sous réserve de certaines améliorations recommandées, les experts du FMI ont relevé que le Sénégal suit d'une façon générale les recommandations du SGDD, en ce qui concerne le champ d'application, la périodicité et les délais de diffusion pour toutes les catégories de données.

### ***2.3.1.3 Adéquation de l'offre à la demande de statistiques économiques et financières***

**48.** Il ressort du diagnostic que l'utilisation des statistiques serait plus efficace avec l'existence de métadonnées et la réduction des délais de publication. Particulièrement, les statistiques sectorielles qui servent de données de base aux agrégats macro économiques doivent être mises à disposition dans des délais raisonnables pour être utiles.

**49.** La spécification des statistiques relatives au PME-PMI constitue une préoccupation exacerbée par les orientations des nouvelles politiques de développement qui visent spécifiquement ces catégories d'entreprises comme moteurs de la croissance économique.

**50.** L'approche par filière ou par grappe constitue également une demande actuelle imposée notamment par les objectifs déclinés à travers la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

**51.** Les données portant sur les transferts privés tant internes qu'internationaux constituent un souci très actuel des macro-économistes pour assurer une plus grande fiabilité de la balance des paiements et l'établissement des comptes de secteurs.

**52.** Un déficit dans l'interprétation des indicateurs et l'analyse des données statistiques ainsi que la longueur des délais de mise à disposition des agrégats statistiques ont été constamment déplorés par les utilisateurs.

**53.** Les utilisateurs déplorent l'absence d'espaces de concertation avec les producteurs pour pouvoir faire connaître leurs besoins en données statistiques et exprimer leurs points de vue sur les produits statistiques mis à leur disposition. Le SSN ne laisse aux utilisateurs que la possibilité de choisir parmi les produits statistiques mis sur le marché, à travers des circuits de diffusion de plus en plus diversifiés (publications sur support papier, site Internet, e-mail, médias publics et privés, etc.).

### **2.3.2 Statistiques du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement**

#### ***2.3.2.1 Demande de statistiques du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement***

**54.** Les besoins en statistiques du sous-secteur de l'agriculture (y compris l'horticulture) sont : les productions par culture, les prix aux producteurs des produits agricoles, les semences et les prix d'acquisition, le petit outillage et les prix d'acquisition, les pertes à la récolte, les pertes à la distribution, la consommation finale de produits alimentaires et l'autoconsommation, les réserves, les moyens de production (installations fixes, équipements), les exportations, les importations, la population agricole et les métiers de l'agriculture.

**55.** La demande de statistiques de l'élevage porte sur les données classiques relatives au sous-secteur : effectifs du cheptel, prix du bétail et des produits animaux, productions animales (viande, lait, miel et cire, etc.), statistiques sur l'aviculture moderne, taux d'exploitation et de mortalité du troupeau, les abattages (dont les abattages familiaux), etc. De plus en plus, des besoins sont exprimés dans des domaines liés au commerce extérieur, en rapport avec les enjeux et défis actuels qui se posent au sous-secteur de l'élevage, qui est en proie à de profondes mutations.

**56.** Généralement, dans le secteur de la pêche, la demande porte sur les données de capture (pêche industrielle et artisanale), la consommation locale et la transformation artisanale. Certaines demandes sont spécifiques et portent sur des filières comme le mareyage industriel, la conserverie, la production de farine de poisson.

**57.** Pour les statistiques de l'énergie, la demande concerne les données comme l'approvisionnement intérieur par type d'énergie, la transformation, la production d'électricité, les évolutions des consommations énergétiques et les données sur les importations énergétiques.

**58.** Les besoins en statistiques sur l'hydraulique et l'assainissement sont les données d'accès à l'eau potable, la production d'eau, les disponibilités en eau, les prix, les données sur la collecte des déchets et les données sur le traitement des eaux usées.

**59.** Les informations environnementales généralement demandées concernent les données sur la couverture végétale, sur la pollution de l'air, sur les activités environnementales, sur les forêts et autres terrains boisés, etc. Les données concernant l'EIE (Evaluation de l'Impact Environnemental) sont de plus en plus sollicitées notamment par le secteur privé dans le cadre de dossiers concernant des autorisations d'installations de projets.

**60.** La demande en matière d'informations au niveau des parcs nationaux concerne les indicateurs de biodiversité et certains indicateurs pris en compte dans le cadre du suivi des performances environnementales définis dans le cadre de l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) du Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT). Ces données sont en général des indicateurs relatifs aux aires protégées du réseau de la Direction de la Protection de la Nature (DPN), aux écosystèmes marins et côtiers, aux écosystèmes soudanais, aux écosystèmes Fluvio-deltaïques, etc.

### ***2.3.2.2 Offre de statistiques du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement***

**61.** Les domaines concernés sont les statistiques agricoles (agriculture, horticulture), les statistiques de l'élevage, les statistiques de la pêche, les statistiques de l'hydraulique, les statistiques de l'énergie et les statistiques de l'environnement (forêts, parcs, faune).

**62.** Les producteurs de statistiques agricoles sont :

- ✓ la Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA) de la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) ;
- ✓ le Bureau des statistiques horticoles de la Direction de l'Horticulture (DH) ;
- ✓ le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

**63.** Dans le cadre de ses activités courantes, la DSDIA publie annuellement plusieurs types de rapport. Toutefois, ces dernières années, certains rapports ne sont pas parus. Il en est ainsi du Rapport annuel sur les statistiques dont la dernière publication officielle date de 2001, faute de budget destiné à la publication.

**64.** Il existe depuis 1985 une méthodologie harmonisée dans l'ensemble des pays du CILSS que le Sénégal applique régulièrement. Les données sont jugées dans l'ensemble satisfaisantes, mais souffrent surtout du manque de contrôle et de supervision par l'équipe centrale. Les contraintes se trouvent dans le fait que la DSDIA ne dispose pas de moyens propres de déplacement (véhicules), ni d'un budget propre.

**65.** En matière de statistiques horticoles, deux produits principaux sont publiés : un rapport annuel et un rapport hebdomadaire SIM (Système d'information sur les marchés légumiers). Concernant la méthode d'enquêtes statistiques, des questionnaires sont confectionnés par la Direction de l'Horticulture (DH) et mis à la disposition des organisations professionnelles. Ces questionnaires sont élaborés sur la base d'un document méthodologique conçu d'accord partie entre la DH et la DAPS. La fiabilité de ces données est sujette à caution du fait que les organisations de

**66.** Les données relatives à la sécurité alimentaire sont publiées sous forme de rapports hebdomadaires et à travers le bulletin mensuel « OBSEA ». Elles concernent les prix et les quantités des céréales locales et importées ainsi que ceux des légumineuses présentes sur les marchés. Ces informations sont également diffusées chaque semaine par voie de presse et font l'objet d'une conservation sous forme de base de données mise à la disposition des utilisateurs sur demande.

**67.** Le choix des produits suivis et le système de collecte obéissent à des critères et à une méthodologie bien précise. Le système a été évalué plusieurs fois par le BAME / ISRA et la SONED Afrique et fait référence au niveau de la sous région sahélienne.

**68.** Pour l'élevage, les producteurs de statistiques sont les Divisions techniques et la Cellule d'Analyse, de Planification et de Suivi – Evaluation de la Direction de l'Elevage. La Direction de l'Elevage produit régulièrement trois types de rapports qui font l'objet d'une publication annuelle : (i) le Rapport d'activités ; (ii) le Rapport sur la vaccination du cheptel et (iii) le Rapport - bilan de la Tabaski (depuis 2005).

**69.** Le problème de la qualité des données collectées à l'occasion des activités de contrôle (inspection sanitaire, importations, etc.) ou d'interventions sur le plan sanitaire (vaccinations) ne se pose pas, tout comme celle des données relatives aux infrastructures recensées. Par contre, pour ce qui concerne les statistiques relatives aux effectifs du cheptel (qui n'a jamais fait l'objet d'un recensement) et aux productions animales, leur qualité connaît des limites réelles.

**70.** La principale structure qui produit les statistiques de l'hydraulique est la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE). La DGPRE a en charge la production de cartes, de l'annuaire hydrologique, du bulletin hydrologique, du répertoire des forages, etc. Toutefois, quelques retards sont notés dans la production du fait des difficultés de mise à jour des bases de données concernant les ressources en eau, la consommation en eau, les ouvrages hydrauliques : forages publics et privés, bassins de rétention, barrages, retenues et lacs.

**71.** Le coût et la lourdeur des protocoles de collecte ne permettent pas une mise à jour de la base de données cartographiques. Il se pose également un problème technique de traitement des données collectées.

**72.** S'agissant de la pêche, les principaux intervenants sont : le Bureau des statistiques de la Direction des Pêches maritimes (DPM) du Ministère de l'Economie maritime et des Transports maritimes internationaux et le CRODT (4), et dans une moindre mesure, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSPM).

**73.** La DPM produit un rapport annuel intitulé « Résultats généraux des pêches maritimes » qui donne des informations portant sur les pêches artisanale et industrielle. Le CRODT produit des informations à caractère technique et scientifique portant sur les données socio-économiques, expérimentales, environnementales et

---

<sup>4</sup> Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye

les données sur l'aquaculture. D'autres données proviennent de sources diverses et comprennent les projets et programmes de coopération et de recherche, les études et consultances sur différents thèmes. Au niveau de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, les produits sont composés (i) des captures conservées (mises à terre) ; (ii) des captures rejetées en mer ; (iii) des statistiques sur l'accidentologie au niveau de la pêche artisanale et (iv) des suivis des opérations de surveillance des navires avec des inspections (à bord, à quai, en mer ou par survol aérien) et des arraisonnements. La Cellule d'Etudes et de Planification publie une note de conjoncture trimestrielle portant sur le suivi d'un échantillon de zones pilotes en pêche artisanale et sur le sous secteur industriel et les tendances sur les marchés.

**74.** Les méthodologies de collecte des données sur la pêche artisanale ne sont pas harmonisées ; elles dépendent des spécificités des zones mais aussi des moyens mis en œuvre. Pour les statistiques de captures de la pêche industrielle, la DPM complète les déclarations des armateurs (ou de leurs représentants) par les rapports des observateurs embarqués à bord des bateaux étrangers. Le système de collecte du CRODT mis en place depuis des décennies, est régulièrement révisé et adapté à l'évolution du contexte de la pêche.

**75.** Dans le secteur de l'énergie, le principal intervenant est le Système d'Information Energétique (SIE) de la Direction de l'Energie. Un rapport annuel intitulé « SIE-Sénégal » est produit depuis 2005. La collecte des données primaires est faite selon un processus bien défini mais la validation sur le terrain de certaines données est confrontée aux problèmes de moyens logistiques, car le SIE / MEM ne dispose pas de véhicule.

**76.** Dans le secteur de l'environnement, les principaux intervenants sont: la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols(DEFCCS), la Cellule SIG de la Direction des Parcs Nationaux et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés.

**77.** Toutes les divisions de la DEFCCS élaborent des rapports trimestriels qui font le point sur l'état d'avancement des activités et des différentes campagnes (Reboisement pour la DRCS, Feux de brousse pour la DPF, Exploitation forestière pour la DAPF, Chasse et Gestion de la faune pour la DGF, Sensibilisation / Information et Suivi pour la DSEFS). La DEFCCS élabore un rapport annuel en se basant sur les rapports envoyés par les Inspections Régionales des Eaux et Forêts (IREF). La DEFCCS édite un bulletin d'information trimestriel appelé « SENESYLVA ».

**78.** Les quantités de produits forestiers qui nécessitent la délivrance d'un permis de coupe, de circulation ou de dépôt sont généralement mieux suivies, contrairement aux produits forestiers localement consommés. A cause de la fraude qui sévit dans ce milieu, les statistiques sont minorées et le service forestier n'est pas en mesure de juguler ce phénomène du fait de l'insuffisance des ressources humaines sur le terrain et du manque de moyens logistiques.

**79.** Le Rapport annuel et les Rapports mensuels constituent actuellement les seules publications officielles de la Direction des Parcs Nationaux. Dans le passé, un bulletin bimensuel (Lettre de la Conservation) était publié régulièrement ; avec l'appui du GIRMAC, il est prévu de reprendre cette publication. Les données et

indicateurs sont assez bien circonscrits et les méthodologies sont également assez bien maîtrisées par la structure de production. De ce fait, le problème de qualité et de couverture se pose moins.

**80.** Au niveau de la DEEC, il n'existe pas de structure spécifique de production et de gestion des statistiques et les ressources humaines font défaut. Les produits de la DEEC touchent un éventail de domaines concernant l'environnement (changements climatiques, Importations / Exportations de produits chimiques, données d'évaluation d'impacts environnementaux, données sur l'érosion côtière et marine, données sur les déchets industriels et biomédicaux, données sur les huiles usagées, estimations sur les ordures ménagères, nomenclature des installations classées, données sur les risques industriels, etc.).

**81.** Sur le plan organisationnel, la plupart des structures qui élaborent les statistiques de ce secteur du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement sont logées dans une structure ayant le rang de bureau pour environ 90% des cas enquêtés. La Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA) de la DAPS est une des rares structures érigées en division et faisant l'objet d'un arrêté qui définit ses missions et organise son fonctionnement. Rares sont les structures de production statistique (10%) qui sont régies par des arrêtés dans ces secteurs.

**82.** La faiblesse du cadre institutionnel nuit au développement des statistiques du secteur. Il y a un manque de coordination pour les statistiques de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts, etc. du fait de la multitude des sources et de l'absence de cadre permanent de concertation et d'harmonisation.

### ***2.3.2.3 Adéquation de l'offre à la demande de statistiques du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement***

**83.** Il existe un écart important entre la demande des utilisateurs des statistiques agricoles et l'offre du fournisseur principal actuel, la DSDIA. En effet, la collecte de données dans le secteur agricole s'est focalisée pendant longtemps sur l'utilisation des terres (superficies emblavées) et les productions obtenues. Par ailleurs, depuis la disparition du Projet DIAPER (Diagnostic Permanent), les statistiques agricoles connaissent des problèmes de disponibilité, de régularité, de contrôle, de supervision et de moyens budgétaires. C'est surtout le manque de données au niveau local (Communautés Rurales) par rapport aux comptes de production et la prise en compte de la dimension genre qui posent le plus de problèmes.

**84.** Concernant les statistiques horticoles, ce sont les données portant sur les productions, les exportations surtout de fruits et légumes qui sont les plus sollicitées. Les statistiques de productions et d'exportations sont bien maîtrisées par les deux organisations professionnelles qui encadrent les producteurs notamment l'ONAPES (80% des exportations) et la SEPAS (20%). Les producteurs avec l'appui de l'ex projet PPEA financé par la Banque mondiale ont réussi à mettre en place un dispositif de suivi du secteur horticole (IFLEX : Informations sur les Fruits et Légumes d'Exportation) qui a évolué actuellement en un système d'information et de veille commerciale (Internet, fiches et bulletins techniques).

**85.** Le SIM du CSA est régulièrement sollicité pour fournir des données aux structures étatiques et aux opérateurs privés. Cette sollicitation se poursuit depuis la mise en place du système il y a plus de quinze ans ;

**86.** L'insuffisance des données produites par la Direction de l'Élevage est bien posée aujourd'hui, au regard du contexte économique nouveau marqué par la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les défis qui se posent au sous-secteur ont amené le Ministère de l'Élevage à initier un programme pour rendre plus performant son système d'information. Ce programme est intitulé Programme de renforcement du Système d'Information et de Gestion du sous-secteur de l'Élevage (SIGEL).

**87.** Le problème de la mise à jour des statistiques de l'hydraulique limite sérieusement la qualité des informations fournies. La nécessité d'actualiser les données et la prise en charge des problèmes liés à la qualité de l'eau dans certaines zones et localités du pays figurent parmi les problèmes récurrents du secteur.

**88.** Pour la couverture du secteur de la pêche, les données socio-économiques (nombre de pirogues, nombre de pêcheurs), les recensements sur les catégories socio - professionnelles (transformatrices, mareyeurs) et la connaissance des importations de produits frais doivent faire l'objet de plus d'intérêt pour tenir compte du souci d'une meilleure gestion de l'exploitation de la ressource dans un contexte de rareté. Il faut aussi noter que la plupart des données sont dans des formats agrégés qui ne permettent pas le niveau d'analyse détaillé souhaité par le public, notamment la dimension genre. Les utilisateurs déplorent l'absence de base de données ainsi que de synthèses pluriannuelles.

**89.** Pour l'énergie, des problèmes se posent au niveau de la désagrégation des données. Par ailleurs, il arrive souvent que des données soient divergentes entre structures de production. C'est le cas de la SAR et de la SENELEC. Toutefois, le premier rapport (2005) produit par le SIE a été unanimement apprécié par les utilisateurs.

**90.** Concernant les statistiques collectées à la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservations des Sols (la production de charbon de bois et de bois de chauffe, le bois d'œuvre, les superficies annuelles touchées par les feux de brousse, les superficies reboisées, les produits de cueillette, la chasse dans les zones amodiées, etc.), leur niveau d'agrégation ne permet pas généralement d'avoir le niveau de détail souhaité par les utilisateurs.

**91.** Le secteur de l'environnement, notamment pour la Direction des Parcs Nationaux, fait l'objet d'un suivi assez rapproché par les partenaires au développement. De ce fait, on note un effort permanent d'ajustement de la production aux types de statistiques demandées et qui font l'objet de conditionnalités édictées pour les décaissements dans le cadre de politiques contractuelles définies.

**92.** De manière générale, les statistiques portant sur le volume et la valeur des coûts de production et les débouchés dans le secteur du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement constituent des intrants indispensables pour les macroéconomistes et les investisseurs. Leur inexistence conduit à des estimations pouvant être hasardeuses.



### **2.3.3 Statistiques démographiques et sociales**

**93.** Les domaines couverts sont les suivants : population /démographie, éducation, santé, justice, travail / emploi et sécurité sociale, conditions de vie des ménages (pouvoir d'achat, consommation, accès aux services sociaux de base).

#### ***2.3.3.1 Demande de statistiques démographiques et sociales***

**94.** Pour les statistiques démographiques, l'information demandée est essentiellement constituée par :

- ✓ les données sur l'Effectif de la population ;
- ✓ les données sur la population par sexe ;
- ✓ les données sur la population par âge ;
- ✓ les données sur la natalité ;
- ✓ les données sur la mortalité (générale, infantile, juvénile) ;
- ✓ les données sur la répartition de la population par zone de résidence (urbaine, rurale) ;
- ✓ les données sur la migration ;
- ✓ les données sur la répartition géographique de la population.

**95.** Concernant les statistiques de l'éducation, la demande porte principalement sur :

- ✓ les données sur les populations scolarisées par niveau, par sexe et groupe d'âges ciblés ;
- ✓ les données sur les ressources financières ;
- ✓ les données sur les ressources matérielles et logistiques ;
- ✓ les données sur les ressources humaines.

**96.** S'agissant des statistiques de la santé, les besoins sont surtout axés sur :

- ✓ les données sur les activités des services de santé ;
- ✓ les données épidémiologiques ;
- ✓ les populations cibles des activités par zone de responsabilité (poste de santé, district sanitaire, hôpitaux), par groupe d'âges ciblés, par zone de résidence entre autres) ;
- ✓ les données sur les ressources financières ;
- ✓ les données sur les ressources matérielles et logistiques ;
- ✓ les données sur les ressources humaines.

**97.** Pour les statistiques de la justice, la demande généralement relative à :

- ✓ la capacité d'accueil des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) ;
- ✓ l'effectif mensuel des détenus selon le sexe, le groupe d'âge, la nationalité ;
- ✓ l'effectif des détenus selon l'infraction et l'âge ;
- ✓ l'effectif des détenus provisoires selon la durée de détention.

**98.** Pour les statistiques du travail et de l'emploi, la demande concerne le plus souvent :

- ✓ la population active ;
- ✓ la population au chômage par sexe ;
- ✓ la population inactive ;
- ✓ les indicateurs recommandés par le Bureau International du Travail (BIT).

### ***2.3.3.2 Offre de statistiques démographiques et sociales***

**99.** Les statistiques démographiques et sociales proviennent de deux sources principales : les recensements et enquêtes et les sources administratives.

**100.** Plusieurs structures interviennent dans la production de statistiques démographiques et sociales :

- ✓ d'une part, la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'ANSD qui est structurée en trois divisions (i) la Division des statistiques sociales et du suivi des conditions de vie et de la pauvreté ; (ii) la Division des opérations de terrain et (iii) la Division du recensement et des statistiques démographiques ;
- ✓ d'autre part, les autres structures sectorielles notamment (i) le Bureau des statistiques et de la carte scolaire au sein de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ; (ii) la Caisse de Sécurité Sociale ; (iii) le service des statistiques du travail ; (iv) le Système d'Informations sur le Marché de l'Emploi (SIME) ; (v) la Division de la Législation, des Statistiques et de l'Instruction rattachée à la Direction de l'Administration pénitentiaire ; (vi) le Service National de l'Information Sanitaire ; (vii) le Centre National d'Etat Civil (CNEC) et le Groupement National des Sapeurs Pompiers. Il faut noter que l'Institut des statistiques de l'Unesco (ISU) appuie le Sénégal depuis plus de sept (7) ans dans la production des données de l'éducation

**101.** Il n'existe pas de cadre formalisé qui organise les relations de travail entre ces structures. Cependant, elles travaillent toutes avec l'ANSD qui collecte les statistiques qu'elles produisent pour ses besoins propres (élaboration des comptes nationaux, calcul d'indicateurs synthétiques) ou à des fins de publication dans la Situation économique et sociale, et dans la Banque de données des indicateurs sociaux (BADIS).

**102.** Dans le secteur des statistiques démographiques et sociales, la gamme des produits statistiques est assez diversifiée. Ces produits sont disponibles sous différents formats : publications papier, CD, sites Internet, bases de données. Les principaux produits sont les suivants :

- ✓ résultats de recensements de la population et de l'habitat et d'enquêtes auprès des ménages (dépenses, consommation, suivi des conditions de vie, suivi et évaluation de la pauvreté, enquêtes démographiques et de santé, migrations, etc.) Ces recensements et enquêtes sont réalisés par l'ANSD, en fonction des besoins exprimés et des ressources disponibles. Leur réalisation est généralement tributaire de l'appui des partenaires au développement ;
- ✓ annuaires des statistiques scolaires et carte scolaire ;
- ✓ annuaires des statistiques sanitaires ;
- ✓ bulletins d'analyse trimestriels de la Caisse de Sécurité Sociale ;
- ✓ annuaire statistique de la Caisse de Sécurité Sociale ;
- ✓ bulletins des statistiques pénitentiaires ;

- ✓ rapports sur les Déclarations Annuelles sur la Situation de la Main d'œuvre (DASMO) et rapports annuels des statistiques du travail ;
- ✓ études et analyses ponctuelles à la demande.

**103.** Dans l'ensemble, on peut dire que la qualité des statistiques issues des recensements et enquêtes est acceptable. Toutefois, il existe des problèmes quant au respect de la périodicité standard des recensements (10 ans), l'analyse et la publication des résultats, la désagrégation et parfois même la comparabilité dans le temps et dans l'espace. Quant aux statistiques issues de sources administratives (elles sont généralement collectées par les services statistiques ministériels), elles posent souvent des problèmes de couverture (les statistiques scolaires et sanitaires par exemple se concentrent généralement sur les structures publiques au détriment des structures privées) et de méthodologie de collecte et de traitement.

**104.** Le diagnostic du système d'état civil révèle des problèmes à différents niveaux : au plan géographique, l'accessibilité des bureaux d'état civil par les populations pose problème dans certaines zones reculées. Au plan législatif, les textes sont inadaptés au contexte du pays et les sanctions prévues en cas de déclaration tardive des événements démographiques sont de nature à décourager les déclarants. Au niveau des populations, l'ignorance et le manque de motivation et d'information semblent être des contraintes majeures et des causes de non déclaration de bon nombre d'événements. Au niveau des centres d'état civil, le personnel est souvent peu qualifié et peu efficace. L'informatisation du système qui a démarré doit être étendue aux régions.

**105.** La publication des statistiques scolaires a lieu en juin-juillet de chaque année. La transmission des formulaires remplis, au Bureau des statistiques et de la carte scolaire se fait en mettant à contribution les relais au niveau des inspections départementales et des inspections d'académie que sont les planificateurs de l'éducation. Les formulaires remplis couvrent plus de 10 000 écoles. Le taux de couverture est très satisfaisant pour le secteur public mais l'est moins pour le secteur privé.

**106.** Les données produites par le Bureau Statistique et Informatique de la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales sont : les statistiques courantes collectées annuellement au niveau des programmes d'alphabétisation, les modèles alternatifs (ECB, écoles – coins de rue, écoles associative, atelier – école) et les statistiques de l'évaluation (Alphabétisation et modèles alternatifs). Les Produits destinés à la publication sont les suivants : l'annuaire statistique sur l'éducation non formelle (alphabétisation et modèles alternatifs), le Rapport d'évaluation sur l'alphabétisation et le Rapport d'évaluation sur les modèles alternatifs.

**107.** Pour les statistiques sanitaires, les données de routine sont collectées à partir des registres des postes et centres de santé. Le SNIS dispose d'un document méthodologique pour la collecte des données.

**108.** Les produits de la division des statistiques de la Caisse de Sécurité Sociale, sont de différents ordres :

- ✓ un bulletin d'information statistique trimestriel (données sur les prestations familiales et les accidents du travail) ;

- ✓ un annuaire statistique basé sur les normes de la CIPRES (Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale) ;
- ✓ un annuaire sur la sécurité sociale et la santé de périodicité annuelle ;
- ✓ des études et analyses ponctuelles selon la demande. La fiabilité des données est reconnue. Elles sont internes et proviennent des services des Allocations Familiales ou du service des Accidents et sont publiées sous format électronique. Les deux annuaires sont publiés aussi sous format papier.

**109.** Les statistiques du travail sont obtenues principalement à partir de l'exploitation de formulaires administratifs que les employeurs sont tenus de remplir lors de certains événements : recrutement de nouveaux salariés, licenciement, création ou fermeture d'établissements, changement d'activité. Jusqu'en 1991, l'exploitation de la Déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre permettait au Service des statistiques du travail d'éditer et de diffuser régulièrement une publication intitulée : «Structure de la population salariée des secteurs privé et semi-privé». La dernière publication date de 2004, faute de ressources financières suffisantes.

**110.** Pour les statistiques de la justice produites par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), les relevés statistiques sont envoyés sous format papier dactylographié et parfois même par téléphone (surtout pour les relevés hebdomadaires). Les publications sont trimestrielles et sont envoyées à l'autorité de tutelle. Il est noté l'absence de documents méthodologiques dans l'élaboration des statistiques. Ainsi, le responsable travaille selon ses propres méthodes. Dès lors, le problème de la fiabilité des données se pose avec acuité.

**111.** Les statistiques de l'assistance sont produites par le Groupement National des Sapeurs Pompiers (GNSP). Le GNSP s'appuie sur des services décentralisés pour collecter les données suivant les zones.

### ***2.3.3.3 Adéquation de l'offre à la demande de statistiques démographiques et sociales***

**112.** La lutte contre la pauvreté, qui est maintenant au cœur des stratégies nationales de développement, ainsi que le respect des engagements internationaux du Sénégal (Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment) ont généré une demande croissante et diversifiée en statistiques démographiques et sociales désagrégées selon le genre et le niveau géographique.

**113.** L'effort d'intégration du genre dans les statistiques démographiques et sociales est assez visible. La plupart des enquêtes ménages prennent en compte la dimension genre à travers une désagrégation systématique des données par sexe. Cependant, les données liées au patrimoine, aux revenus des membres du ménage ainsi que celles liées aux dépenses courantes du ménage ne sont pas en général désagrégées par sexe. Ce qui rend difficile l'analyse selon le sexe.

**114.** La problématique de l'emploi est aujourd'hui l'une des plus grandes préoccupations du continent africain, entraînant une demande croissante et exigeante en statistiques du travail. L'offre actuelle en statistiques du travail est loin

<sup>5</sup> clés du marché du travail : Taux d'activité, rapport emploi-population (ou taux d'occupation), situation dans la profession (statut de l'emploi), emploi par secteur, travailleurs à temps partiel (emploi à temps partiel), durée du travail, emploi dans le secteur informel urbain, taux de chômage, chômage des jeunes, chômage de longue durée, chômage et niveau d'instruction, sous-emploi lié à la durée du travail et situations d'emplois inadéquats, taux d'inactivité, niveau d'instruction et analphabétisme, indices des salaires réels dans les industries manufacturières, salaires professionnels et indices des salaires, coûts salariaux horaires, productivité du travail et coût unitaire de main -d'œuvre, élasticités emploi, pauvreté (travailleurs pauvres et répartition des revenus).

**115.** Une enquête de l'ANSD auprès des utilisateurs de statistiques publiques, montre que pour 54,3% d'entre eux, il n'est pas souvent facile d'accéder aux métadonnées.

### **2.3.4 Analyse synthétique des problématiques transversales du Système Statistique National**

#### ***2.3.4.1 Financement***

**116.** Le financement du SSN provient de plusieurs sources, internes comme externes. Les unités de production statistiques ne disposent généralement pas de budget propre. Le financement de leurs activités est souvent pris en charge dans le budget des Directions dont elles dépendent.

**117.** Ainsi, malgré les efforts fournis au cours des dernières années, le financement de la statistique est compromis par différents facteurs liés à :

- ✓ l'absence de lignes budgétaires spécifiques pour le financement des activités statistiques pour la plupart des structures autres que l'ANSD ;
- ✓ l'absence de programmation coordonnée des enquêtes statistiques qui génère des duplications d'activités ;
- ✓ l'insuffisante coordination des interventions des partenaires au développement ; le fait que chacun aie ses objectifs et ses procédures de financement spécifiques est nuisible aux efforts de programmation concertée des activités statistiques ;
- ✓ la forte dépendance aux ressources externes pour la réalisation d'enquêtes ne participe pas au respect des principes de bonne gouvernance d'un SSN moderne ;
- ✓ l'utilisation inefficace des ressources mises à la disposition du SSN ;
- ✓ les erreurs de budgétisation de certaines enquêtes, impliquant des blocages lors de l'étape de mise en œuvre.

---

<sup>5</sup> Se référer aux recommandations du BIT sur les indicateurs de l'emploi.

**118.** Une dotation budgétaire suffisante, voire l'affectation de la taxe statistique prélevée au cordon douanier sous la forme « Fonds statistique » pourrait contribuer à atténuer le problème de financement du SSN.

#### ***2.3.4.2 Ressources humaines***

**119.** Les ressources humaines dont dispose le SSN sont généralement bien formées. Toutefois, le déficit en personnel statisticien est devenu un handicap au développement du SSN. Le déficit aigu du SSN en ressources humaines est à mettre au compte de la faiblesse des effectifs des sortants des écoles de formation des statisticiens (qui pourrait être en partie imputée au niveau des candidats aux concours d'entrée), mais aussi et surtout avec le niveau des salaires et les conditions de travail très peu attractifs offerts dans la Fonction Publique. L'insuffisante motivation du personnel des structures du SSN entraîne un fort taux de mobilité et un risque d'un SSN à deux vitesses avec la création de l'ANSD. Ainsi, la forte mobilité du personnel statisticien est la conséquence d'une demande grandissante venant d'institutions nationales ou internationales offrant des carrières et rémunérations plus intéressantes. Le rattachement de l'école de statistique à l'ANSD devrait favoriser une meilleure prise en charge des besoins en ressources humaines du SSN, en tenant compte des profils attendus tant par les structures publiques que le secteur privé. La formation continue du personnel est une autre préoccupation du SSN.

#### ***2.3.4.3 Ressources matérielles et logistiques***

**120.** Pour les infrastructures, il est noté de manière générale, l'insuffisance, la vétusté et l'inadéquation des locaux qui abritent les structures de production statistique.

**121.** Les structures de production sont en général mal équipées. Même si elles disposent en général d'outils informatiques, il se pose souvent des problèmes techniques de traitement des données collectées et de sécurité. Une utilisation insuffisante des NTIC dans la collecte et la diffusion des données a été également notée.

#### ***2.3.4.4 Traitement des données, archivage et diffusion***

**122.** Pour ce qui est du traitement et de la diffusion des données, il est noté :

- ✓ une faible utilisation et/ou une non maîtrise des logiciels de traitement statistique ;
- ✓ le manque de mutualisation des ressources ;
- ✓ la vétusté des équipements et l'absence de maintenance ;
- ✓ le faible niveau d'acquisition de licences ;
- ✓ l'inexistence de salles et de procédures d'archivage ;
- ✓ l'inexistence d'archivage électronique ;
- ✓ le défaut de politique de sauvegarde interne et externe des bases de données et de sécurité ;

- ✓ les délais trop longs de traitement et de diffusion (périodicité non respectée) ;
- ✓ le faible taux de bases de données en ligne ;
- ✓ le manque de centralisation et d'harmonisation des données (disparité et diversité des sources de données) ;
- ✓ le manque de suivi de la relation avec le client ;
- ✓ l'absence de charte graphique ;
- ✓ l'inexistence ou la gestion non professionnelle de certains centres de documentation ;
- ✓ le manque de politique de communication, de sensibilisation et de plaidoyer ;
- ✓ l'absence d'un portail statistique.

#### ***2.3.4.5 Prise en compte des dimensions genre et régionalisation***

**123.** La problématique de la dimension genre renvoie à :

- ✓ la faible maîtrise du concept genre et son utilité par rapport aux ressources humaines du Système Statistique National ;
- ✓ l'absence de concertation au niveau de la production statistique selon le genre entre producteurs, d'une part, et entre producteurs et utilisateurs d'autre part ;
- ✓ l'insuffisance de la prise en compte du genre dans la programmation et la mise en œuvre des activités de collecte, de traitement et d'analyse des données ;
- ✓ l'insuffisance de la prise en compte des questions de genre dans les comptes nationaux, les budgets et programmes ;
- ✓ la limitation du champ d'application de la dimension genre aux statistiques socio-démographiques (population, éducation, santé...) ;
- ✓ aux difficultés de centralisation des données du fait du caractère transversal du genre ;
- ✓ l'insuffisance des informations sur le genre à tous les niveaux ;
- ✓ et à l'absence d'outils et de méthodologie claire pour l'intégration de la dimension genre dans la production statistique.

**124.** Concernant la dimension régionalisation, il est noté :

- ✓ la multiplicité des acteurs (utilisateurs/producteurs) sans cadre de concertation ;
- ✓ l'absence de cadre institutionnel régissant les statistiques au niveau régional ;
- ✓ la faiblesse des moyens humains et matériels des différents services régionaux de l'ANSD ;
- ✓ le manque de mise à profit de la déconcentration des services de l'Etat jusqu'au niveau des arrondissements par le système statistique régional ;

- ✓ l'indisponibilité de certains types de données notamment économiques et financières ;
- ✓ l'irrégularité dans la parution des données statistiques des régions ;
- ✓ la faiblesse des opérations d'enquêtes spécifiques aux régions ;
- ✓ l'insuffisance de la vulgarisation des enquêtes effectuées au niveau national dans les régions ;
- ✓ la faiblesse du contrôle et de la validation des données de la région.



### **3. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE**

#### **3.1 Enjeux d'un système statistique national efficace**

**125.** Devant la complexité croissante des enjeux économiques et sociaux, les décideurs des administrations publiques et des entreprises font de plus en plus appel aux statistiques pour aider obtenir à la prise de décision. Le système statistique national doit donc prendre en compte ces besoins croissants.

**126.** En effet, l'information statistique joue un grand rôle dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, comme dans les différents domaines relatifs au management des entreprises. Autrement dit, avec les exigences actuelles d'amélioration constante de la gouvernance publique comme d'entreprise, le rôle de l'information statistique est plus que jamais vital.

**127.** La mise en place d'un système statistique national efficace doit se traduire par le renforcement des méthodes, l'extension du champ de couverture et une meilleure organisation dans la poursuite des objectifs de production d'informations statistiques.

**128.** La décision du Gouvernement de réformer le Système Statistique National est confortée par le consensus international sur la gestion axée sur les résultats. Cette mutation institutionnelle suppose un changement radical de statut du SSN. Les objectifs visés par cette mutation institutionnelle restent cohérents avec ceux du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et de l'harmonisation des systèmes statistiques au niveau régional (CEDEAO, UEMOA).

**129.** La réforme du système statistique national doit permettre d'adapter la production d'informations statistiques à la demande des utilisateurs dans un contexte où les questions comme l'approfondissement de la démocratie et la promotion de la bonne gouvernance, qui supposent notamment l'évaluation des politiques publiques et l'exigence de rendre compte sont des enjeux majeurs. Une information statistique de qualité contribuera à traiter ces questions d'intérêt public de manière objective et transparente.

**130.** Pour que les données statistiques soient réellement utiles, elles doivent être accessibles aux utilisateurs, non pas comme le simple résultat d'un travail de dénombrement, d'échantillonnage ou d'équilibrage de tableaux comptables, mais plutôt sous la forme d'une information porteuse d'enseignements issus de travaux où l'on quantifie et rapproche des facteurs et des résultats afin de décrypter les informations contenues dans les données statistiques. A cette fin, la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique doit contribuer à améliorer sensiblement les capacités d'analyse du Système Statistique National.

**131.** L'amélioration du fonctionnement du SSN contribuera à la disponibilité d'informations permettant à la population de saisir l'importance des données statistiques, éclairant objectivement sur les questions d'intérêt public. Ceci rehaussera fortement l'image du Système Statistique National comme source crédible d'informations.

**132.** Il ressort du diagnostic du SSN que le caractère partiel, incomplet du dispositif institutionnel et le manque de ressources humaines, financières et matérielles en qualité et en quantité suffisantes ont grandement contribué aux limites de qualité,

de fiabilité, de diffusion, de pertinence, de régularité constatées au niveau de la plupart des produits statistiques. Ce constat a amené à définir une vision suffisamment ambitieuse et réaliste.

### 3.2 Vision

**133.** Une action à long terme nécessite forcément une « vision » qui doit sous **tendre les** objectifs stratégiques à poursuivre, les résultats à atteindre, et les politiques à mettre en œuvre. La vision du SSN peut s'énoncer ainsi : « **Devenir un Système Statistique National stable, cohérent et répondant de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs** ».

**134.** Dans un environnement caractérisé par à la fois une intégration des économies et une compétition de plus en plus féroce, des statistiques de qualité sont nécessaires pour accompagner les mutations socio-économiques. Le Système Statistique National à mettre en place sous le pilotage du Conseil National de la Statistique (CNS) devra être un modèle au niveau régional. Il devra dans tous les cas s'élever au rang des standards internationaux de par la qualité de sa performance et plus particulièrement de par ses capacités à satisfaire la demande en informations nécessaires à la conception et au suivi des politiques et programmes de développement.

#### **Encadré 2 : PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE OFFICIELLE**

(définis par la Commission Statistique des Nations Unies en 1994)

- Principe 1 : Pertinence, impartialité et égalité d'accès à l'information statistique : La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. A cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
- Principe 2 : Standards professionnels et principes professionnels : Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
- Principe 3 : Responsabilité et transparence : Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
- Principe 4 : Prévention des mauvais usages des statistiques : Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
- Principe 5 : Source de la statistique officielle : Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
- Principe 6 : Confidentialité : Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
- Principe 7 : Législation : Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
- Principe 8 : Coordination nationale : A l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
- Principe 9 : Utilisation des standards internationaux : L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classification et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
- Principe 10 : Coopération internationale : La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

**135.** La production statistique, au-delà de la prise en compte des engagements internationaux, sera soumise au respect des principes suivants: **la transparence** qui permet de saisir favorablement les objectifs et les enjeux de manière à ce que les plans qui en découlent soient satisfaisants ; **la faisabilité** c'est-à-dire des statistiques qui permettent d'établir avec précision les indicateurs ; **l'efficacité** c'est-à-dire des statistiques qui permettent de satisfaire les besoins de la collectivité et **l'adaptabilité** c'est-à-dire un système qui s'adapte aux changements de l'environnement.

**136.** Le SSN du Sénégal fournira un soutien informationnel aux programmes sectoriels notamment dans le domaine de la santé (Roll Back Malaria, lutte contre le Sida, la tuberculose et la lutte contre les épidémies), et de l'éducation (scolarisation universelle des enfants garçons et filles). Le Comité technique des programmes Statistiques (CTPS), creuset d'échanges et de coordination intersectoriel, va être suffisamment fonctionnel pour assurer la rationalisation des activités statistiques. La production statistique sera du ressort de l'ensemble du SSN, sous l'impulsion et la coordination du CNS.

**137.** L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie sera un centre de référence qui veillera à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes pluriannuels et annuels d'activités statistiques et assurera l'application rigoureuse et cohérente des méthodes, concepts, définitions, normes, classifications et nomenclatures par l'ensemble des acteurs du SSN. Elle disposera des moyens nécessaires à la réalisation des enquêtes d'inventaire à couverture nationale, notamment les recensements généraux de la population, les enquêtes auprès des ménages, les recensements d'entreprises, la production des comptes de la nation, le suivi de la conjoncture et la prévision économique (en rapport avec le service habilité pour les deux dernières activités). Elle assurera l'élaboration et la gestion des fichiers des entreprises et des localités de même que la production des indicateurs économiques, sociaux et démographiques. Elle mettra en place un système de centralisation et de diffusion des synthèses des données statistiques produites par l'ensemble du Système Statistique National.

**138.** L'ANSD favorisera le développement des sciences statistiques et la recherche appliquée. Elle contribuera à la promotion de la formation du personnel spécialisé nécessaire au bon fonctionnement du Système Statistique National. Elle organisera des cycles de formation appropriés, et aura en son sein une école à vocation régionale.

**139.** L'Agence assurera le suivi de la coopération technique internationale en matière statistique et entreprendra, à la demande du Gouvernement et des administrations publiques et privées, des études et recherches sur les questions statistiques, économiques et sociales à titre onéreux ou gracieux dans les conditions définies par son Conseil d'orientation. Elle bénéficiera d'infrastructures et d'équipements de qualité, ainsi que des ressources humaines hautement qualifiées.

**140.** L'Agence disposera des statistiques sectorielles (agriculture, élevage, pêche, forêt, santé, éducation, etc.) nécessaires à l'élaboration des comptes de la nation et les services statistiques sectoriels joueront leur partition dans le fonctionnement adéquat du SSN.

### **3.3 Axes stratégiques pour le développement de la Statistique**

**141.** La réalisation de la vision déclinée ci-dessus nécessite de traiter de façon idoine chacun des éléments constitutifs de la problématique du Système Statistique National du Sénégal, à savoir le caractère incomplet du dispositif institutionnel, l'instabilité et l'insuffisance des ressources humaines, financières et physiques, l'insuffisante qualité de certains produits statistiques, l'inadéquation du financement du SSN et la non prise en compte de certains besoins des utilisateurs de l'information statistique. La stratégie retenue en vue de l'avènement du Système Statistique National souhaité est articulée autour des quatre axes stratégiques suivants :

Axe 1 : Renforcement du dispositif institutionnel;

Axe 2 : Amélioration de la qualité des produits statistiques ;

Axe 3 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques pour l'analyse et la recherche;

Axe 4 : Renforcement des capacités pour un système statistique plus efficace.

**142.** Ces quatre axes fixent la direction à suivre pour le choix et la conception des objectifs stratégiques pour la poursuite desquels seront identifiées les activités à mener. La pertinence du choix de ces axes découlera de leur articulation par rapport à la vision stratégique d'une part et, de leur forte interdépendance, d'autre part. Le renforcement du dispositif institutionnel et des capacités du SSN conduira à l'amélioration de la qualité des produits statistiques pour assurer la promotion de leur utilisation dans les domaines de la recherche, de l'analyse et de l'aide à la prise de décisions.

#### ***Axe 1 : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL***

**143.** Cet axe répond à la nécessité de disposer d'un SSN complet, stable, et cohérent dans son organisation. En effet, le premier de facteur de qualité d'un système statistique réside dans la performance de son dispositif institutionnel. A ce niveau, il importe de reconnaître que le Sénégal a enregistré des progrès notables avec l'entrée en vigueur de la loi sur les activités statistiques votée en 2004. Cependant, les réformes institutionnelles du SSN sont à poursuivre et à approfondir. C'est pourquoi il est urgent de mieux prendre en charge la question du cadre institutionnel du SSN.

**144.** Les composantes du SSN sont le Conseil National de la Statistique (CNS), l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD), et les services sectoriels de Statistiques (Santé, Education, Agriculture,...).

**145.** Le renforcement du dispositif institutionnel appelle la réalisation des quatre objectifs opérationnels suivants:

- compléter le cadre juridique en vigueur
- améliorer le Cadre organisationnel
- rendre effectives la coordination et la programmation statistiques
- assurer le financement adéquat des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables.

**146.** S'agissant de la production statistique, elle est assurée par le noyau central qu'est l'ANSD, les services statistiques logés dans certains départements ministériels

sectoriels et des observatoires statistiques des filières spécialisées et des comptes satellites.

### **Compléter le cadre juridique en vigueur**

**147.** Une relecture de la loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004 et de ses décrets d'application a mis en exergue le besoin de réaménager les textes en vigueur, notamment pour y inclure de nouvelles dispositions. En particulier, de nouvelles dispositions à inclure dans l'arsenal juridique et réglementaire afin de rendre automatique la transmission à l'ANSD des données produites par les autres composantes du SSN.

**148.** Par ailleurs, les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur seront pris sans tarder. Il s'agit notamment :

- pour ce qui concerne la Loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques : du décret d'application de son article 17 relatif à la troisième composante du SSN.

- pour le Décret n° 2005-435 du 23 mai 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de la Statistique et du Comité Technique des Programmes Statistiques : (i) de l'arrêté du Ministre chargé de la statistique fixant la liste des services et organismes chargés de la production statistique (article 4 du décret) ; (ii) de l'arrêté du Premier Ministre devant porter nomination des membres du Conseil National de la Statistique (article 5 du décret) ; (iii) de l'arrêté devant porter nomination des membres du Comité Technique des Programmes Statistiques (article 9 du décret).

Des actions de promotion seront également menées en faveur du cadre juridique du SSN.

**149.** Enfin, l'indépendance et la transparence du SSN seront mieux garanties, à travers la nomination des principaux responsables du SSN après appel à candidature et à travers la mise en place d'un code de bonnes pratiques pour les statisticiens du SSN. La possibilité de création d'une Commission indépendante de la Statistique sera également étudiée. Elle aurait pour rôles (i) de veiller à la qualité et à l'intégrité des méthodes et des données statistiques publiées, (ii) de faciliter l'accès du public aux statistiques officielles et de faire des rapports et des recherches (iii) et plus généralement, de donner un avis public sur la gouvernance d'ensemble du SSN.

**150. Les résultats attendus sont les suivants :** les textes existants sont mis aux normes admises; le Conseil d'Orientation de l'ANSD est plus représentatif; tous les textes d'application sont introduits dans l'arsenal juridique et réglementaire du SSN ; les textes organisant le SSN sont connus par le public ; le SSN est crédible auprès des utilisateurs ; la sécurité du SSN est assurée du point de vue juridique.

### **Améliorer le Cadre organisationnel**

**151.** Le cadre organisationnel actuel du SSN doit être amélioré. En termes de scénarios pour ce type d'organisation générale d'un SSN, plusieurs schémas existent selon les pays, mais deux prédominent :

- le schéma centralisé consistant à fusionner la structure nationale chargée de la statistique (Direction, Institut ou Agence) et l'ensemble des autres services producteurs du Système Statistique National ;
- le schéma décentralisé, pour lequel il y a un noyau central et des services statistiques sectoriels, sans lien hiérarchique entre ces deux niveaux.

**152.** Le Système Statistique du Sénégal est décentralisé. Cette caractéristique est confirmée par la loi de 2004 qui définit les composantes du SSN comme suit :

- le Conseil National de la Statistique ;
- l'ANSD ;
- les services statistiques placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics. L'organisation et les attributions de ces services doivent être fixées par un décret dont la préparation fait partie des activités retenues dans le présent document.

**153.** Une des faiblesses majeures de l'organisation actuelle du système réside dans son instabilité : la structuration du système est fortement liée au découpage de l'appareil gouvernemental ; certaines structures de production statistique changeant de tutelle, disparaissant ou se créant au gré des remaniements ministériels.

**154.** De même, la structure centrale n'a aucun rôle, ni dans la gestion des ressources humaines des autres composantes du SSN, ni sur la qualité ou la capacité de production des structures sectorielles ; sa seule possibilité d'intervention se limite au conseil et à l'assistance technique.

**155.** Une telle situation ne facilite pas la coordination et la bonne gouvernance du SSN. Il peut en résulter : (i) un manque de personnel qualifié dans les services sectoriels du SSN; (ii) une fiabilité insuffisante des données sectorielles produites ; (iii) une absence de certaines données sectorielles ; (iv) un retard dans les publications.

**156.** Afin de rationaliser l'organisation du Système Statistique National, une étude approfondie sera menée, en veillant à retenir un schéma organisationnel permettant au système de répondre aux exigences ci-après :

- un système crédible, fondé sur la ferme volonté de répondre aux besoins des divers utilisateurs (Etat, secteur privé, société civile et partenaires au développement) ;
- un système stable, dont la structuration n'est pas forcément arrimée au découpage de l'appareil gouvernemental ;
- un système qui couvre tous les secteurs, qui sera décentralisé et articulé éventuellement autour d'un nombre limité de filières, mais avec une coordination suffisante pour en assurer l'harmonie ;
- une gestion harmonisée des ressources humaines spécialisées du SSN, pour garantir l'égalité de traitement des statisticiens du secteur public en ce qui concerne les rémunérations et les plans de carrière, ceci pour favoriser une répartition optimale des ressources humaines au sein du SSN.

**Les résultats attendus sont les suivants :** les structures sectorielles chargées des statistiques ont un statut juridique qui leur permet de disposer d'une autonomie de gestion des activités statistiques ; les statistiques sectorielles sont mieux produites et dans les délais requis.

## **Rendre effective la coordination et la programmation statistiques**

**157.** La loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques crée un Conseil National de la Statistique et un Comité Technique des Programmes Statistiques chargés de coordonner les activités de production et de diffusion des données statistiques des services et organismes relevant du système statistique national. Ils sont placés sous l'autorité du Premier Ministre.

### **Le Conseil National de la Statistique (CNS) :**

- approuve annuellement le programme national d'activités statistiques ;
- autorise l'exécution des opérations statistiques à caractère d'urgence, non prévues au programme annuel, dont l'importance est jugée d'une grande nécessité pour le développement économique et social du pays ;
- adopte le rapport annuel d'exécution du programme d'activités statistiques.

### **Le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) est chargé principalement :**

- de la préparation des dossiers à soumettre à l'examen du Conseil National de la Statistique ;
- du suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil National de la Statistique ;
- de l'élaboration du programme pluriannuel d'activités statistiques ainsi que des programmes de travail annuels dérivés ;
- de l'élaboration des rapports annuels d'exécution des programmes annuels d'activités statistiques ;
- de l'élaboration et de l'approbation au niveau national des normes, des concepts, des définitions, des nomenclatures et classifications statistiques en conformité avec ceux reconnus aux niveaux sous-régional, régional et international, et du suivi de leur mise en œuvre lors des travaux réalisés par les services et organismes relevant du Système Statistique National ;
- de la coordination du programme d'enquêtes et recensements statistiques d'envergure nationale conduits par les services et organismes relevant du Système Statistique National.

**158.** Installées et fonctionnelles, ces deux instances offriront les cadres adaptés pour renforcer la coordination globale du SSN, rationaliser la programmation et assurer un meilleur suivi des activités statistiques.

**159.** Les résultats attendus sont les suivants : les réunions du CNS et du CTPS respectent la régularité définie par les textes ; l'ANSD assure avec efficacité la coordination et la programmation des activités statistiques ; les besoins des utilisateurs sont dûment pris en compte dans la programmation des activités statistiques.

## **Assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables**

**160.** Un SSN disposant d'un dispositif institutionnel adéquat et cohérent est une condition nécessaire mais pas suffisante pour disposer de statistiques fiables, pertinentes, régulières, bien diffusées, accessibles et cohérentes. En effet, il a besoin de disposer d'une bonne capacitation des ressources humaines, financières et physiques à tous les niveaux du SSN.

**161.** En engageant l'élaboration d'un Schéma Directeur de la Statistique, le SSN montre qu'il place son action dans une optique de longue durée. Dès lors, les inscriptions budgétaires ne pourront plus se résumer en une juxtaposition de projets, mais devront découler d'une vraie planification stratégique par objectif.

**162.** Partant de la vision, des missions, valeurs, objectifs et axes stratégiques, les lignes d'actions programmatiques définies devront recevoir des allocations budgétaires conséquentes et se voir affectées des indicateurs mesurables, permettant d'effectuer un suivi rigoureux des performances et de développer, au sein du SSN, une culture de gestion axée sur les résultats.

**163.** Une fois le programme élaboré, il conviendra de lui assurer un financement stable, à travers éventuellement l'affectation du produit de la taxe statistique sur les importations, à l'image du prélèvement destiné au COSEC (Conseil Sénégalais des Chargeurs).

Dans de telles conditions, les financements extérieurs de la statistique viendraient en appoint.

**164.** Les structures du SSN veilleront à faciliter l'accès de tous les usagers (publics, privés ou provenant des représentations diplomatiques, du monde universitaire et des médias) à ses publications et aux données statistiques produites.

L'accès à l'information statistique de base (y compris via le site Web de l'ANSD) sera maintenu libre et gratuit, les seuls coûts éventuellement appliqués aux usagers devant couvrir les frais d'impression et d'édition.

Des tarifs seront appliqués pour les cas précis ci-après :

- accès à des données plus détaillées ;
- réalisation par les agents du SSN de travaux spécifiques pour le compte de tiers.

**165. Les résultats attendus sont les suivants :** l'autonomie financière des structures de production est garantie ; les partenaires au développement contribuent au financement des opérations statistiques.

## **Axe 2 : AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS STATISTIQUES**

**166.** Il est retenu de faire de l'amélioration de la qualité des produits statistiques une priorité de premier rang.

Aussi, au titre de l'axe 2, les deux **objectifs opérationnels** suivants seront-ils poursuivis :

- disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés ;



- disposer de statistiques les plus désagrégées possibles, tenant compte notamment du genre et de la décentralisation.

### **Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés**

**167.** L'usage de normes et de standards comme baromètre de la qualité dans plusieurs domaines est retenu pour gérer la qualité des produits statistiques.

Les lignes d'actions suivantes seront mises à profit :

- harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures ;
- mettre en place des bases de sondage régulièrement actualisées ;
- bâtir un système de collecte rationalisé et intégré ;
- apporter un appui technique aux producteurs du SSN ;
- améliorer le système statistique de l'Etat Civil ;
- améliorer les fréquences de production pour respecter les délais de publication en conformité avec la NSDD.

**168.** Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants** : des répertoires des concepts, méthodes et nomenclatures sont élaborés pour toutes les statistiques produites dans tous les secteurs et tous les domaines ; les bases de sondage sont à jour et permettent de disposer d'échantillons maîtres assez représentatifs pour tous les secteurs ; les enquêtes programmées sont réalisées dans les délais et de manière optimale ; les producteurs disposent d'outils de collecte et de traitement de données adaptés et validés ; des statistiques fiables sur les faits d'états civils (les naissances, mortalité et mariage) sont disponibles ; les calendriers de productions sont respectés et en phase avec les engagements pris par le Gouvernement du Sénégal pour adhérer à la NSDD.

### **Disposer de statistiques les plus désagrégées possibles tenant compte notamment du genre et de la décentralisation**

**169.** La couverture par le SSN des besoins des acteurs locaux du développement est rendue incontournable par les nouvelles prérogatives des élus locaux dans le cadre de la politique de décentralisation. De même, l'actualité de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques est à prendre en compte par le SSN. La poursuite de cet objectif stratégique passe par les lignes d'actions suivantes :

- prendre en compte la désagrégation dans la méthodologie, dans le traitement et dans l'analyse des données ;
- asseoir un système de collecte permettant la production de données de panel/cohorte et de données régionales et par zone géographique pertinente (le district sanitaire par exemple) ;
- procéder à des analyses approfondies.

**170.** Par rapport à ces actions, **les résultats suivants sont attendus** : des statistiques permettant d'apprécier les disparités de genre et de localités (régions, département, commune, communauté rurale) sont disponibles ; des systèmes appropriés de collecte en matière de données de panel sont fonctionnels pour chaque unité opérationnelle des secteurs et pour chaque région ; des informations

finies et détaillées sont disponibles à partir d'analyses poussées produites par des équipes pluridisciplinaires.

### **AXE 3 : AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES, DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE**

**171.** Cet axe stratégique est décliné en six objectifs opérationnels : (i) orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande ; (ii) améliorer la diffusion ; (iii) faciliter l'accès des utilisateurs aux statistiques; (iv) développer une politique de communication ; (v) promouvoir la culture statistique ; (vi) encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs. Pour chacun de ces objectifs, des lignes d'actions sont définies.

#### **Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande**

**172.** Il s'agit de mieux cerner la demande en informations statistiques, en menant notamment des enquêtes spécifiques auprès des utilisateurs dont les préoccupations seront ainsi placées au cœur du dispositif de production des données statistiques. Il importe également d'améliorer constamment la qualité des données et des services rendus et de satisfaire, en particulier, certaines tendances émergentes en matière de demande qui portent sur les métadonnées et les données individuelles, tout en veillant au respect du secret statistique.

**173. Les résultats attendus sont les suivants :** les besoins des utilisateurs de statistiques sont bien identifiés ; un dispositif d'évaluation de la satisfaction des utilisateurs pris comme clients est fonctionnel ; les besoins des utilisateurs de statistiques sont couverts.

#### **Améliorer la diffusion et faciliter aux utilisateurs l'accès aux statistiques :**

**174.** La nécessité d'innover en matière de diffusion au niveau du SSN résulte des évolutions suivantes :

- la demande croît rapidement du fait de la multiplicité et de la diversification des utilisateurs de données et de la rapidité d'accès aux données ;
- les TIC sont en train de transformer les modes de transmission des données ;
- les coûts de la diffusion des données ont changé du fait de l'utilisation de nouveaux canaux et de nouvelles technologies, en particulier le passage du support exclusivement papier vers une large variété d'outils de traitement de toutes sortes de requêtes émanant des utilisateurs.

**175.** En diffusant l'information statistique, les services statistiques contribuent à mettre à la disposition des citoyens des éléments objectifs pour une participation active aux processus de prises de décisions publiques majeures ainsi qu'à leur évaluation. L'objectif de cette diffusion est de favoriser au maximum l'utilisation de l'information statistique.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- cerner la demande en informations statistiques ;
- mettre l'utilisateur (le client) au cœur du dispositif de production des données statistiques ;
- adapter l'offre à la demande.

**176.** Par rapport à ces actions, **Les résultats attendus sont les suivants** : les délais et les périodicités de diffusion sont respectés en accord avec la NSDD ; le client se retrouve dans le dispositif de diffusion des produits statistiques ; un portail statistique pour l'ensemble du SSN est déployé ; une large diffusion est atteinte et les délais de reprographie sont respectés.

**177.** Il convient de rendre la compréhension des produits statistiques plus facile pour les utilisateurs, à travers la vulgarisation des résultats des analyses statistiques, la diffusion de la documentation sur la méthodologie et des sources employées dans la préparation des statistiques (métadonnées) et le développement sur le portail statistique d'un outil permettant de faire des cartes thématiques.

**178.** L'accès aux données doit également être facilité aux utilisateurs régionaux, en connectant les services régionaux à Internet, en équipant les services régionaux en centre de documentation et en vulgarisant les principaux produits statistiques en anglais et en langue locale.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- mettre en place une politique de diffusion des produits statistiques afin de respecter les délais de diffusion et de respecter les périodicités de diffusion
- mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)
- développer le partenariat entre le SSN et les structures de reprographie et de diffusion.

**179.** Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants** : les différentes structures disposent de bases de données mises à jour et sécurisées et diffusables sur le net à travers des sites professionnels ; un entrepôt de données national sécurisé est mis en ligne à travers le portail statistique ; les métadonnées sont diffusées systématiquement pour une meilleure appropriation par les utilisateurs ; les utilisateurs régionaux disposent de moyens leur permettant d'accéder aux produits statistiques et d'appréhender leur utilité ; un système de vente des produits statistiques est mis en place.

### **Développer une politique de communication**

**180.** Une politique de communication en matière statistique sera mise en place, incluant l'affectation à cette tâche d'un nombre critique de cadres qualifiés et spécialisés.

Le développement d'une bonne communication du Système Statistique National devra prendre en compte :

- la promotion de la rationalisation du cadre institutionnel et organisationnel,
- la promotion d'une approche qualité et la définition de stratégies d'animation permanentes et soutenues pour l'ensemble du Système Statistique National et de ses mécanismes de concertation.

En effet, l'appropriation de la communication sociétale et le dialogue social fondent le succès du développement des actions de vulgarisation, et de sensibilisation à mettre en œuvre.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- développer les partenariats avec des spécialistes de la communication
- mettre en place une politique de communication en matière statistique.

**181.** Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants :** la communication statistique est améliorée à travers les points de presse répétés ; un journal sur la statistique est publié régulièrement ; des activités autour de la statistique sont vulgarisées.

### **Promouvoir la culture statistique**

**182.** Les actions à mener concernent la sensibilisation des décideurs sur l'utilisation des statistiques comme outil d'aide à la décision, le soutien à la création de réseaux de promotion de la statistique, l'organisation de colloques et de conférences sur la statistique, ainsi que le renforcement de l'enseignement des statistiques dans le secondaire avec l'instauration d'une discipline spécifique de statistique dans les programmes.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- sensibiliser les décideurs (hommes politiques, chefs d'entreprise) à l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision,
- renforcer l'enseignement dans le moyen secondaire.

**183.** Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants :** Les décideurs sont sensibilisés davantage à l'importance de la statistique dans la prise de décision politique ; les élèves s'intéressent aux statistiques et les meilleurs s'orientent vers ce métier.

### **Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs**

**184.** Pour contribuer de manière déterminante au fonctionnement des sociétés démocratiques et à la promotion du développement économique et social, les acteurs du Système Statistique National doivent entreprendre des travaux analytiques et renforcer leurs capacités dans ce domaine. En outre, la signature de protocoles d'accord entre les producteurs et les centres de recherche est utile pour la valorisation des statistiques.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- mettre en place un protocole d'accord entre l'ANSD et les instituts de recherche
- renforcer les capacités en méthodes d'analyses des données.

**185.** Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants :** les statistiques sont valorisées à travers la recherche ; les utilisateurs sont formés aux méthodes d'analyse de données statistiques.

### **Axe 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UN SYSTEME STATISTIQUE PLUS EFFICACE**

**186.** Les **quatre objectifs opérationnels** rattachés à l'axe 4 sont : (i) disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines du Système Statistique National ; (ii) disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures; (iii) systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de

l'information et de la communication ; (iv) disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières.

### **Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines du SSN**

**187.** Le SSN a besoin des profils suivants :

- des ingénieurs et techniciens (formés notamment à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE-Sénégal)) dotés de connaissances en statistiques économiques et en statistiques démographiques et sociales, qui seront les « administrateurs », « attachés » et « contrôleurs » du Système Statistique National;
- des économistes, des sociologues, des géographes, des informaticiens, des documentalistes, des professionnels de la communication et d'autres experts, formés ailleurs qu'à l'ENSAE, qui viendront compléter l'expertise des statisticiens, afin de renforcer la qualité de service des structures du SSN.

**188.** Outre la formation initiale et continue, une stratégie de gestion des ressources humaines sera élaborée, impliquant une possibilité de rotation du personnel au sein du SSN, ainsi que la mise en place d'un système de rémunération motivant pour tous les agents du SSN.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- élaboration d'une stratégie visant à former et à fidéliser les agents à leurs emplois tout en menant une politique incitative d'accès pour les femmes,
- mise en place d'un plan de carrière.

**189.** Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants** : le SSN dispose de ressources humaines appropriées, en nombre suffisant, mises à niveau et motivées ; une stratégie de formation et de fidélisation est élaborée prenant en compte la dimension genre.

### **Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures**

**190.** La disponibilité d'infrastructures et d'équipements modernes, fonctionnels et sécurisés constitue une condition *sine qua non* de l'efficacité des structures du SSN. D'ores et déjà, la décision a été prise de bâtir un siège fonctionnel pour l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Dans le même esprit, des efforts seront menés pour améliorer les capacités matérielles et logistiques des autres structures du SSN, à travers des programmes d'investissement et d'équipement. Enfin, les différentes composantes du SSN seront encouragées à élaborer et à mettre en œuvre des schémas directeurs informatiques, tout en veillant à l'harmonie des protocoles de communication entre eux. Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- élaborer un programme d'investissement pour le SSN,
- définir un programme d'équipement pour le SSN.

**191.** Par rapport à ces actions, **le principal résultat attendu est** : les structures de production du SSN disposent d'infrastructures et d'équipements modernes, fonctionnels et sécurisés.

## **Systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication**

**192.** Le système d'information du SSN doit devenir un système intégré et fiable, cohérent et évolutif, accessible en permanence au grand public de façon simple et à moindre coût.

**193.** Au niveau des producteurs, un objectif important consiste à systématiser la mise en place de bases de données. Il s'agit d'améliorer les bases de données existantes et d'en concevoir de nouvelles en lieu et place des tableurs.

**194.** Au niveau de l'ANSD, un entrepôt des données statistiques du Sénégal sera mis en place. Il sera rendu opérationnel avec la création de magasins de données sectorielles et thématiques, l'institution de comités sectoriels et d'un comité national de concertation et d'harmonisation.

**195.** La centralisation des données joue à posteriori un rôle d'archive et de sauvegarde de données. Toutefois, il demeure utile d'assurer une sauvegarde automatique externe des fichiers des producteurs.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- rapprocher les producteurs de statistiques des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat,
- utiliser les NTIC en matière de stockage électronique.

**196.** Par rapport à ces actions, **le résultat attendu est le suivant** : les producteurs statistiques utilisent systématiquement les NTIC notamment en matière de stockage électronique et d'échanges.

## **Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières**

**197.** Le SSN doit, comme tout autre service public, s'évertuer à bien gérer les ressources financières mises à sa disposition.

Les priorités dans ce domaine concernent d'abord la programmation judicieuse des activités, afin d'assurer une couverture suffisante des besoins financiers engendrés par les activités statistiques. Ces priorités incluent également l'élaboration de manuels de procédures pour les opérations statistiques, de manière à garantir la transparence de l'exécution financière, la célérité des procédures et le contrôle des coûts.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- développer un programme de gestion financière,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources.

**198.** Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants** :

La programmation financière est élaborée et bien suivie ; les dépenses sont exécutées selon les normes de transparence et d'efficacité ; le SSN dispose de ressources financières suffisantes.

## 4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

**199.** La mise en œuvre du SDS sera du ressort de toutes les composantes du SSN. L'exécution du programme d'activités sera assurée par les acteurs en fonction de leur domaine de compétence. Le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) veillera à la coordination de l'exécution du programme d'activités. Le CTPS est présidé par le Directeur Général de l'ANSD qui a mis en place la Cellule de Programmation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (CPCCI) pour l'assister dans ses missions de coordination.

**200.** Le programme d'activités englobe les projets d'enquêtes, de recensements, et les études de réorganisation et de restructuration des composantes statistiques sur la période de mise en œuvre du SDS. Ce programme, élaboré en fonction des priorités et des arbitrages, précise pour chaque année les dépenses afférentes à l'exécution dudit programme, selon les principes directeurs et le cadre institutionnel ci-après.

### 4.1 Principes directeurs de mise en œuvre

**201.** La mise en œuvre du SDS sera régie par les principes directeurs qui ont été largement approuvés par les acteurs du SSN, à savoir : la subsidiarité, la co-décision, la flexibilité, la transparence et l'équité.

**Principe de subsidiarité** : les activités du programme sont réalisées au niveau le plus optimal. L'organe central assure la coordination des activités.

**Principe de co-décision** : les décisions sur le contenu des programmes statistiques (qu'ils soient pluri-annuels ou annuels) ne peuvent être prises que par le conseil représentatif des parties prenantes, en l'occurrence le CTPS.

**Principe de flexibilité** : le programme d'activités sera glissant et tout besoin nouveau sera pris en compte dans le respect des mécanismes de programmation en vigueur.

**Principe de transparence** : un rapport d'activités sera élaboré par le CTPS chaque année et soumis à la validation du CNS avant publication.

**Principe d'équité** : la dimension genre et régionale sera prise en compte dans tout le processus de mise en œuvre.

### 4.2 Cadre institutionnel de pilotage et de suivi évaluation du SDS

**202.** Le dispositif de suivi et d'évaluation est essentiel pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Elle vise les objectifs suivants : (i) le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.

Le dispositif institutionnel de pilotage repose sur une structuration à trois niveaux.

### 4.3 Rôles et responsabilités des acteurs aux différents niveaux

**203.** Au **premier niveau**, le Conseil National de la Statistique (CNS), organe national de coordination, d'évaluation et de suivi du SDS. Le Conseil National de la Statistique (CNS) approuve annuellement le programme national d'activités statistiques, autorise l'exécution des opérations statistiques à caractère d'urgence, non prévues au programme annuel, dont l'importance est jugée d'une grande nécessité pour le développement économique et social du pays et adopte le rapport annuel d'exécution du programme d'activités statistiques.

**204.** Au **deuxième niveau**, le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)<sup>6</sup> présidé par le Directeur Général de l'ANSD qui abrite le Secrétariat Exécutif. Après la validation du SDS par le CNS et l'approbation de son programme d'activités, le suivi de la mise en œuvre du SDS et son évaluation seront assurés par le CTPS (Cf. Décret 2005-435).

**205.** Le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) est chargé notamment de la préparation des dossiers à soumettre à l'examen du Conseil National de la Statistique ; du suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil National de la Statistique ; de la coordination de l'élaboration du programme pluriannuel d'activités statistiques ainsi que des programmes de travail annuels dérivés ; de la coordination de l'élaboration des rapports annuels d'exécution des programmes annuels d'activités statistiques ; de l'élaboration et de l'approbation au niveau national des normes, des concepts, des définitions, des nomenclatures et classifications statistiques en conformité avec ceux reconnus aux niveaux sous-régional, régional et international ainsi que du suivi de leur mise en œuvre lors des travaux réalisés par les services et organismes relevant du SSN ; de la coordination du programme d'enquêtes et de recensements statistiques d'envergure nationale conduits par les services et organismes relevant du SSN.

**206.** Le CTPS est organisé en sous-comités thématiques qui seront définis à l'issue de sa première rencontre, à partir des sous-comités retenus lors de l'élaboration du SDS à savoir : le sous-comité « Statistiques démographiques et sociales » ; le sous-comité « Statistiques économiques et financières » ; le sous-comité « Développement rural, énergie, hydraulique et environnement » ; et les sous-comités chargés des questions transversales (« Traitement des données, archivage, diffusion, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) » ; « Organisation du Système statistique national, législation, ressources humaines et stratégies de financement » ; « Statistiques régionales, genre et décentralisation »).

**207.** La coordination administrative est assurée par le Secrétariat Exécutif constitué par des experts dans les domaines<sup>7</sup> de la statistique, des ressources humaines et de la planification. Il est compétent en matière de suivi et évaluation des projets. Il est responsable de la coordination des différents volets du programme de même qu'il est l'interlocuteur des partenaires techniques et financiers y compris les ONG pour la rationalisation de leurs interventions. Il élabore les termes de référence des différentes études et autres prestations à mener dans le cadre du programme et supervise leur réalisation jusqu'à la validation des résultats. Le Secrétariat Permanent

---

<sup>6</sup> Décret N° 2005-435 du 23 mai 2005 (Conformément à l'article 17 de la loi 2004-21 du 21 juillet 2004).

<sup>7</sup> Il comprendra des experts de l'ANSD et des sectoriels.



assure le suivi de la réforme du SSN, supervise l'élaboration des plans d'actions annuels et organise les revues annuelles pour faire le bilan en présence de tous les acteurs. Il organise des réunions trimestrielles de suivi du programme avec les responsables des différents projets. Il élabore chaque année un rapport sur l'état d'avancement du programme et formule des recommandations pour une meilleure exécution des activités. Le Secrétariat appuie les structures de production statistique dans l'élaboration de leurs projets et dans le renforcement de leurs compétences en matière de gestion.

**208.** La coordination technique est assurée par le Secrétariat Technique Permanent (STP) placé sous l'autorité du Directeur Général de l'ANSD, Président du CTPS. Ses attributions se présentent comme suit : préparation des documents de base, à savoir : les dossiers à soumettre à l'examen du Conseil National de la Statistique (CNS) ; le programme pluriannuel d'activités statistiques ainsi que les programmes de travail annuels dérivés ; suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil National de la Statistique ; suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique ; impulsion et suivi de l'élaboration des projets ; suivi du financement du Schéma Directeur de la Statistique ; assurer le secrétariat des sous comités du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) et de faire le compte rendu de ses réunions ; élaboration du rapport annuel d'activités du SSN à soumettre au CNS.

**209.** La composition du STP est fixée par une note de service du DG de l'ANSD pour faire fonctionner les sous-comités du CTPS avec des représentants de l'ANSD en tant qu'organe centrale du SSN et des structures sectorielles. Les Partenaires Techniques et Financiers y seront associés à toutes les étapes et participeront comme conseiller. Somme toute, ils appuieront le programme par le biais des activités de leur comité ad hoc dénommé « groupe de travail sur les statistiques et le financement du schéma directeur ». Ils sont associés en continu à travers leurs représentants dans le STP comme conseillers avisés. Son mode de fonctionnement est calé sur le chronogramme du programme annuel d'activités statistiques du SSN. Il pourra inviter à ses réunions toute personne compétente sur un des sujets inscrits aux ordres du jour retenus après approbation par le DG de l'ANSD, président du CTPS.

Installées et fonctionnelles, ces instances offriront les cadres adaptés pour renforcer la coordination globale du SSN, rationaliser la programmation et assurer un meilleur suivi des activités statistiques.

**210.** Au **troisième niveau**, les structures de production membres du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)

### **Les structures centrales**

Les structures de production statistique centrales sont chargées d'élaborer les projets de développement de leur secteur et d'assurer le suivi sectoriel, la mise en œuvre sera assuré par les structures membres du CTPS, dépendant de ces secteurs dans la limite de leur domaine de compétence et fondés sur la base d'indicateurs retenus par le CTPS. Elles devront rendre compte régulièrement de l'état d'avancement et

éventuellement des problèmes qui pourraient survenir. La liste des indicateurs sera arrêtée d'un commun accord avec les parties prenantes du SSN.

### **Les structures régionales**

Les structures de production statistique régionales sont chargées d'élaborer les projets de développement de leur secteur au niveau régional et d'assurer la mise en œuvre et le suivi sectoriel, La coordination des activités statistique est assurée par les services régionaux de l'ANSD. Chaque service régional produira un rapport annuel d'avancement qui sera soumis au CTPS

## **4.4 Information et communication**

**211.** L'information et la communication seront développées à travers l'axe stratégique 4 « Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques » pour, entre autres objectifs : (i) orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande, (ii) améliorer la diffusion, (iii) développer une politique de communication, (iv) promouvoir la culture statistique

## **4.5 Eléments d'appréciation des coûts**

**212.** Afin cerner les coûts sous divers aspects, il sera procédé à l'établissement d'une typologie budgétaire (Cf. Plan d'action détaillée) permettant de calculer :

- les coûts des processus de production (collecte, traitement, diffusion, ...) considérés comme du fonctionnement ;
- les coûts de renforcement des capacités statistiques (recherche développement, formation, équipement, etc.) considéré comme de l'investissement.

**213.** Cette typologie permet de donner rapidement une vue du coût annuel de fonctionnement du SSN.

Une seconde typologie sera introduite qui visera essentiellement à segmenter le programme de production en deux parties :

- le programme permanent, c'est à dire l'ensemble des activités de production qu'il faudra conduire annuellement ;
- les programmes spéciaux, c'est à dire les opérations ponctuelles (étude spécifiques, grandes enquêtes, etc.).

**214.** Pour pouvoir dégager le coût global de la mise en œuvre du SDS, les ressources humaines (existantes ou à recruter) ont été valorisées au coût du marché du travail.

Enfin, pour tenir compte des objectifs et des lignes d'actions du SDS, les budgets ont été présentés suivant chaque objectif.

**215.** Le coût global de mise en œuvre du SDS fait environ 52 milliards pour les six ans et pour l'ensemble des acteurs du SSN (ANSD et structures sectorielles). La répartition du budget par ligne d'actions est présentée dans l'annexe 1 ci-après. Une analyse plus fine permettra de dégager les actions prioritaires eu égard aux

contraintes aux capacités potentielles disponibles notamment en ressources humaines.

**216.** Le regroupement de certaines activités par type et selon les cibles visées lors des investigations, donnera un aperçu plus rationnel des ressources financières additionnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce programme qui d'une importance capitale pour le suivi et l'évaluation des politiques de développement sectorielles. En effet, l'objectif 1 de l'axe stratégique 2 englobe plus des deux tiers du coût total du programme. Un effort de rationalisation des enquêtes à conduire permettra de recentrer les activités et minimiser fortement les coûts.

**217.** Le détail du financement par ligne d'actions à travers les activités est disponible dans le plan d'actions.

#### **4.6 Financement de la mise en œuvre de la SDS**

**218.** Le financement de la mise en œuvre du SDS se fera à travers la mobilisation des ressources nationales, des contributions des partenaires au développement et des ressources que généreront l'ANSD et les autres structures du SSN.

#### **4.7 Répartition du budget par objectifs stratégiques**

**219.** Les premiers éléments d'appréciation des coûts (en FCFA) font état d'un besoin d'environ 20 milliards de francs CFA, uniquement consacrés au renforcement des capacités statistiques (hors infrastructure et renforcement sectoriel). Ce montant élevé est en grande partie dû à l'effort conséquent qui doit être fait dans le domaine de la capacitation statistique.

Par ailleurs, il conviendra d'ajouter à ce chiffre le montant de l'axe stratégique N° 3 (amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques) qui contient en fait l'ensemble du programme de production pour les 5 années à venir, dont le recensement général de la population et les grandes enquêtes.

#### **4.8 Les risques pouvant compromettre la mise en œuvre du SDS**

**220.** Il s'agit d'identifier les facteurs qui pourraient avoir un impact négatif sur les mécanismes de mise en œuvre du SDS. Le déroulement du SDS pourrait être affecté par une insuffisance des dotations budgétaires allouées au SSN ou un partenariat défaillant entre les acteurs du SSN et les utilisateurs de l'information statistique.

**221.** L'engagement des pouvoirs publics dans la réforme du SSN doit se concrétiser par des dotations budgétaires stables, à la hauteur des ambitions du SDS, afin d'éviter tout dysfonctionnement.

**222.** L'adoption de « l'approche clientèle » qui résulte de la prise en compte des besoins des utilisateurs de statistiques est le facteur de changement le plus puissant qui entraînera toutes les autres transformations nécessaires à la pérennisation du SSN. La mise en œuvre d'une telle approche requiert une appréciation correcte des besoins par le SSN. Ce qui suppose une nécessaire coopération avec les utilisateurs de l'information statistique qui représentent le côté demande. Il est dès lors vital que

les utilisateurs se rendent compte de l'utilité de l'information statistique. En contre partie, les utilisateurs devront accepter de répondre aux sollicitations des producteurs de l'information statistique lors des opérations d'enquête et de sondage.

**NB :** *Les tableaux détaillés des budgets se trouvent dans le Plan d'actions élaboré du rapport.*

## 5. PLAN D' ACTIONS

**223.** La mise en œuvre des axes stratégiques et des objectifs sus mentionnés se fera à travers les lignes d'action déclinées en activités.

**224.** Le renforcement du dispositif institutionnel vise à compléter le Cadre juridique et organisationnel du SSN, rendre effectives la coordination et la programmation statistiques et à assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables.

**225.** Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mener des activités que l'on peut regrouper en lignes d'actions.

**226.** Le plan d'action élaboré et présenté en annexe décline l'ensemble des activités et leurs coûts par axe stratégique, objectif et ligne d'action. La réalisation de l'ensemble de ces actions va permettre d'atteindre les résultats attendus.

oooooooooooooooooooo

# **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : Tableau récapitulatif des éléments budgétaires pour la mise en œuvre du SDS par axe, objectif et ligne d'actions

Axes / Objectifs (OBJ) / Lignes d'actions (LA)	COUTS (millions F.CFA)
<b>Axe1. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL</b>	<b>407</b>
<b>OBJ. 1.1. Réviser et compléter le Cadre juridique</b>	<b>73</b>
LA.1.1.1 Réviser et inclure de nouvelles dispositions dans les textes en vigueur.	10
LA.1.1.2 Préparer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur	10
LA.1.1.3 Assurer la promotion du cadre juridique du SSN	48
LA.1.1.4 Renforcer l'indépendance et la transparence du SSN	0
LA.1.1.5. Préparer les textes relatifs à la politique de sécurité de l'ensemble du système.	5
<b>OBJ. 1.2. Compléter le Cadre organisationnel</b>	<b>5</b>
LA.1.2.1 Faire effectivement de l'ANSD la structure faitière du SSN	5
<b>OBJ. 1.3. Rendre effectives la coordination et la programmation statistiques</b>	<b>248</b>
LA.1.3.1 Rendre opérationnels le CNS et le CTPS	36
LA.1.3.2 Renforcer l'organe chargé de la coordination et de la programmation au niveau de l'ANSD	212
LA.1.3.3 Mettre en place un cadre formel et opérationnel d'expression des besoins des utilisateurs de statistiques	0
<b>OBJ. 1.4. Assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables</b>	<b>81</b>
LA.1.4.1 Allouer des ressources budgétaires propres aux activités	81
<b>AXE 2. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS STATISTIQUES</b>	<b>34 444</b>
<b>OBJ. 2.1 : Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés</b>	<b>30 884</b>
LA.2.1.1 Harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures	48
LA.2.1.2 Disposer de bases de sondage régulièrement actualisées	1 040
LA.2.1.3 Disposer d'un système de collecte rationalisé et intégré	28 011
LA.2.1.4 Apporter un appui technique aux producteurs du SSN	423
LA.2.1.5 Améliorer le système statistique de l'Etat Civil	467
LA.2.1.6 Améliorer les fréquences de production pour respecter les délais de publication en conformité avec la NSDD	895
<b>OBJ. 2.2 Disposer de statistiques les plus désagrégées possibles tenant compte notamment du genre et de la décentralisation.</b>	<b>3 560</b>
LA.2.2.1 Prendre en compte la désagrégation dans la méthodologie, dans le traitement et dans l'analyse des données	946
LA.2.2.2 Disposer d'un système de collecte pour des données de panel/cohorte et de données régionales et par District sanitaire	1 307
LA.2.2.3 Disposer d'analyses approfondies	1 307
<b>Axe 3. AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES</b>	<b>7 659</b>
<b>OBJ. 3.1. Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande</b>	<b>185</b>
LA.3.1.1 Cerner la demande en informations statistiques	75
LA.3.1.2 Mettre l'utilisateur (le client) au cœur du dispositif de production des données statistiques	50
LA.3.1.3 Adapter l'offre à la demande	60
<b>OBJ. 3.2. Améliorer la diffusion</b>	<b>290</b>
LA.3.2.1 Mettre en place une politique de diffusion des produits statistiques afin de respecter les délais et les périodicités de diffusion	86
LA.3.2.2 Mettre le client au cœur du dispositif de diffusion des données statistiques	30
LA.3.2.4 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)	24
LA.3.2.5 Développer le partenariat entre le SSN et les structures de reprographie et de diffusion	150
<b>OBJ. 3.3 Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs</b>	<b>6 582</b>
LA.3.3.1 Améliorer/Mettre en ligne les bases de données du SSN	6 377
LA.3.3.2 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)	30
LA.3.3.3 Rendre la compréhension des produits statistiques plus facile pour les utilisateurs	42
LA.3.3.4 Assurer l'accès des données aux utilisateurs régionaux	115
LA.3.3.5 Exploiter les opportunités de vente des produits statistiques	18

<i>Axes / Objectifs (OBJ) / Lignes d'actions (LA)</i>	<i>COUTS (millions F.CFA)</i>
<b>OBJ. 3.4 Développer une politique de communication</b>	<b>90</b>
<i>LA.3.4.1 Développer les partenariats avec des spécialistes de la communication</i>	<b>18</b>
<i>LA.3.4.2 Mettre en place une politique de communication en matière statistique</i>	<b>72</b>
<b>OBJ. 3.5 Promouvoir la culture statistique</b>	<b>242</b>
<i>LA.3.5.1 Sensibiliser les décideurs (hommes politiques, chefs d'entreprise) à l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision</i>	<b>36</b>
<i>LA.3.5.2 Renforcer l'enseignement dans le moyen secondaire</i>	<b>206</b>
<b>OBJ. 3.6 Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs</b>	<b>270</b>
<i>LA.3.6.1 Mettre en place un protocole d'accord entre l'ANSD et les instituts de recherche</i>	<b>120</b>
<i>LA.3.6.2 Renforcer les capacités aux méthodes d'analyses des données</i>	<b>150</b>
<b>AXE 4. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UN SSN EFFICACE</b>	<b>9 780</b>
<b>OBJ. 4.1: Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines</b>	<b>1 426</b>
<i>LA.4.1.1 Elaboration d'une stratégie visant à former et à fidéliser les agents à leurs emplois en appliquant une politique incitative d'accès aux femmes</i>	<b>1 378</b>
<i>4.1.2 Mise en place d'un plan de carrière</i>	<b>48</b>
<b>OBJ. 4.2 Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures</b>	<b>7 292</b>
<i>LA.4.2.1 Elaborer un programme d'investissement pour le SSN</i>	<b>3 806</b>
<i>LA.4.2.2 Elaborer un programme d'équipement pour le SSN</i>	<b>3 486</b>
<b>OBJ. 4.3. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières</b>	<b>48</b>
<i>LA.4.3.1 Développer un programme de gestion financière</i>	<b>38</b>
<i>LA.4.3.2 Développer une stratégie de mobilisation des ressources</i>	<b>10</b>
<b>OBJ. 4.4. Systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication</b>	<b>1 014</b>
<i>LA.4.4.1 Rapprocher les producteurs des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat</i>	<b>0</b>
<i>LA.4.4.2 Utiliser les NTIC en matière de stockage électronique</i>	<b>1 014</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 290</b>

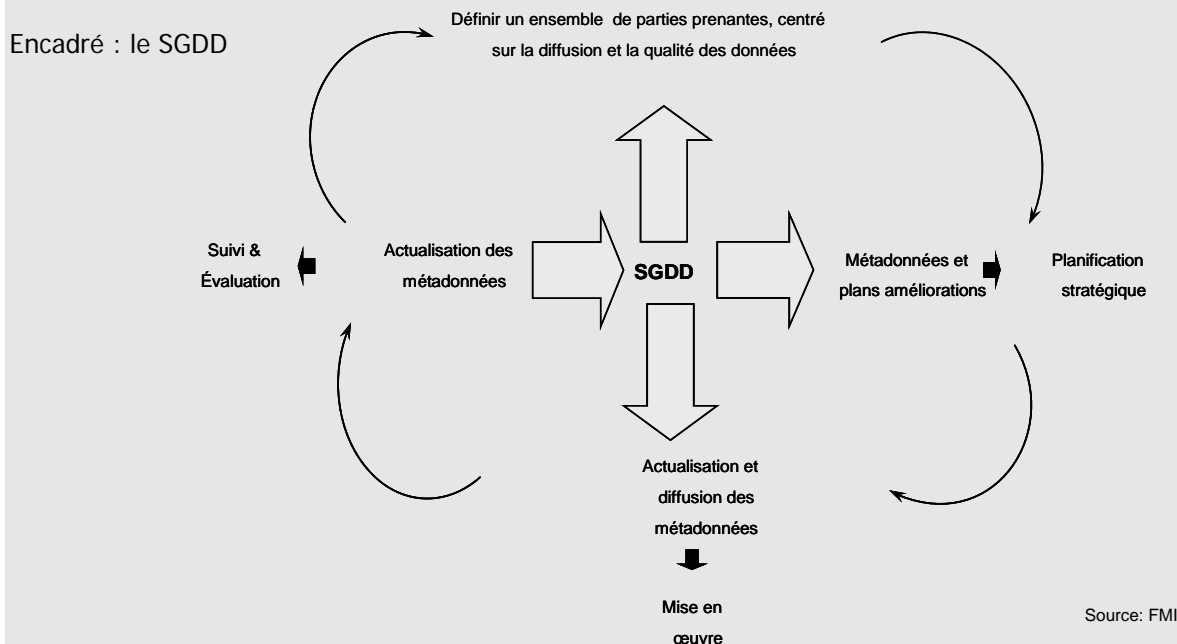


## ANNEXE 2 : Exemple de Typologie budgétaire

Type	Activités	Financement d'actions
Processus de production		
Production	Collecte	Réalisation /appui aux enquêtes Appui aux frais de fonctionnement des collectes des données administratives Formation du personnel d'enquête / collecte
	Traitement	Saisie Entretien des bases de données Formations courtes ad hoc
	Analyse	Contribution extérieure pour analyse sectorielle ou spécifique
Publication / Diffusion	Publication	Préparation et réalisation de publications (papier ou électroniques)
	Diffusion	Réalisation de conférences de presse, de bulletin de presse Sites Internet et pages WEB Centres de documentation
Harmonisation statistique	Concepts et méthodes	Fonctionnement de groupes de travail, tas team, Réunions de travail de coordination
	Nomenclatures	Fonctionnement de groupes de travail, task team, Réunions de travail de coordination
	Législations	Fonctionnement de groupes de travail, task team, Réunions de travail de coordination
Renforcement des capacités		
Recherche et développement	Méthodologies statistiques	Développement et test de nouvelles méthodes
	Technologies de l'information	Conception et réalisation de logiciels ad hoc Outils d'échange et de transfert des données
Formation	Formation de base	Réalisation de cours Adaptation de cours existants Conception et réalisation de manuels et de supports pédagogiques Frais de scolarité
	Formation continue	Réalisation de cours Adaptation de cours existants Conception et réalisation de manuels et de supports pédagogiques Frais de scolarité
	Formation de formateurs	Réalisation de cours Adaptation de cours existants Conception et réalisation de manuels et de supports pédagogiques Frais de formation

## ANNEXE 3 : SGDD/NSDD

Au demeurant, le Sénégal a adhéré, en 2001, au SGDD (Système Général de Diffusion des Données) qui a été lancé en 1997, par le FMI, comme outil d'amélioration pour rendre disponibles en temps opportun des données fiables et exhaustives d'ordre économique, financier et sociodémographiques.



Le SGDD porte sur quatre dimensions et donne toute leur place aux indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD):

- la diffusion, dans des délais raisonnables, de données économiques, financières et socio-démographiques fiables et complètes pour éclairer la politique macroéconomique et l'évaluer dans la transparence ;
- la diffusion des méthodes et sources d'élaboration des statistiques et de statistiques suffisamment détaillées pour passer le test de la vraisemblance après recoupements ;
- la diffusion des conditions régissant les visas avant diffusion des statistiques, l'accès et l'information sur les changements/révisions ;
- la diffusion selon un calendrier annoncé d'avance avec un accès équitable aux données destinées au public.

Encadré : comparaison SGDD et NSDD

Le Sénégal aspire désormais à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD), plus contraignante, lancée en 1996 par le FMI pour servir de guide aux pays qui ont ou cherchent à avoir accès aux marchés internationaux des capitaux

- **Comparaison entre la NSDD et le SGDD ?** (selon le FMI)

NSDD	SGDD
<b>Une norme</b>	<b>Un système</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Précise : fixe des conditions précises et spécifiques qui régissent le champ d'application des données, leur périodicité et leurs délais de diffusion</li> <li>❖ Objectif premier : diffusion de données fréquentes, dans de bons délais (les pays qui y souscrivent ont en général déjà des statistiques de grande qualité)</li> <li>❖ Les pays qui souscrivent doivent se mettre immédiatement en conformité (périodes transitoires à titre exceptionnel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Moins contraignant : recherche l'amélioration sur la durée</li> <li>❖ Objectif premier : amélioration de la qualité des statistiques par un processus qui permet d'évaluer les besoins d'améliorations et les hiérarchiser</li> <li>❖ Pas de dates fixes pour réaliser les améliorations aux pratiques existantes</li> <li>❖ Couvre les données macroéconomiques et socio-démographiques.</li> </ul>

## ANNEXE 4 : Activités du SDS avec indicateurs de performance et coûts

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013										
AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>1..RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL</b>				407	87	64	64	64	64	64
<b>1.1. Réviser et compléter le Cadre juridique</b>				73	33	8	8	8	8	8
<b>1.1.1 Réviser et inclure de nouvelles dispositions dans les textes en vigueur.</b>				10	10	-	-	-	-	-
1.1.1.1 Révision de la loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques concernant la dénomination de l'ANSD en veillant à maintenir le statut d'agence	CNS/CTPS/ANSD	OUI	Loi n° 2004/21 révisée et promulguée	5	5	-	-	-	-	-
1.1.1.2 Révision du décret n° 2005-1104 du 18 novembre 2005 relatif à la composition du Conseil d'Orientation de l'ANSD : (i) revoir la composition des membres du Conseil d'Orientation, (ii) mener une réflexion sur la tutelle de l'ANSD	CNS/CTPS/ANSD	OUI	Décret n°2005-1104 révisé et promulgué	5	5	-	-	-	-	-
<b>1.1.2 Préparer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur</b>				10	10	-	-	-	-	-
1 1 2 1 Révision de la loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques : préparer, adopter et mettre en œuvre le projet de décret d'application de l'article 17 de la loi statistique relative à la 3 <sup>ème</sup> composante du SSN (prévoir la fourniture automatique des données à l'ANSD par les autres composantes du SSN)	CNS/CTPS/ANSD	OUI	Loi n° 2004/21 révisée et promulguée	5	5	-	-	-	-	-

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
1 1 2 2 Révision du décret n° 2005-435 du 23 mai 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de la Statistique et du Comité Technique des Programmes Statistiques ((i) préparer, adopter et mettre en œuvre arrêté du ministre chargé de la statistique fixant la liste des services et organismes chargés de la production statistique (article 4 du décret) ;(ii) prendre un arrêté du Premier Ministre nommant les membres du Conseil National de la Statistique (article 5 du décret) (iii) prendre un arrêté du Ministre chargé de la statistique nommant les membres du Comité Technique des Programmes Statistiques (article 9 du décret)	CNS/CTPS/ANSD	OUI	Décret n°2005-435 révisé et promulgué	5	5	-	-	-	-	-
<b>1.1.3 Assurer la promotion du cadre juridique du SSN</b>				48	8	8	8	8	8	8
1 1 3 1 Edition de plaquettes			(X) plaquettes éditée par an	18	3	3	3	3	3	3
1 1 3 2 Organisation de séminaire annuel de présentation du nouveau cadre	CNS/CTPS/ANSD		Séminaire organisé	30	5	5	5	5	5	5
<b>1.1.4 Renforcer l'indépendance et la transparence du SSN</b>				-	-	-	-	-	-	-
1.1.4 1- Nomination des principaux responsables du SSN après appel à candidature avant désignation par décret	CNS/CTPS/CO_ANSD		Décret promulgué	-	-	-	-	-	-	-
1.1.4 2 Création d'une Commission indépendante de la Statistique qui aura pour rôles de veiller à la qualité et à l'intégrité des méthodes et des données statistiques publiées, de faciliter l'accès du public aux statistiques officielles et de faire des rapports et des recherches, et, plus généralement, de donner un avis public sur la gouvernance d'ensemble du système statistique national.	CNS	OUI	Commission créée et opérationnelle	-	-	-	-	-	-	-

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
1.1.4 3 Mise en place d'un code de bonne pratique pour les statisticiens du secteur public	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS		Code élaboré et mis en œuvre	-	-	-	-	-	-	-
<b>1.1.5. Préparer les textes relatifs à la politique de sécurité de l'ensemble du système.</b>				5	5	-	-	-	-	-
1.1.5.1 Elaboration d'un texte organisant la sécurité	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS		Texte élaboré	5	5	-	-	-	-	-
<b>1.2. Compléter le Cadre organisationnel</b>				5	5	-	-	-	-	-
<b>1.2.1 Faire effectivement de l'ANSD la structure faîtière du SSN</b>				5	5	-	-	-	-	-
1.2.1.1 Elaboration du projet de décret d'application de l'article 17 de la loi statistique relative à la 3 <sup>ème</sup> composante du SSN, le mode d'organisation du SSN, en indiquant les liens entre l'ANSD et les autres structures du SSN	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS		Projet de décret élaboré	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1.2 Mise en place d'un mécanisme de gestion centralisée de toutes les ressources humaines du SSN par l'ANSD (voir article 11 décret organisant l'ANSD + décret concernant les autres composantes du SSN)	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS		Mécanisme de GRH élaboré et exécuté	5	5	-	-	-	-	-
1.2.1.3 Création de filières sectorielles de production statistique	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS	OUI	Filières sectorielles créées et opérationnelles	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1.4 Programmation de la création des directions régionales	CNS/CTPS/CO_ANSD		Directions régionales créées	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1.5 Nomination par l'ANSD de conseillers de zones géographiques décentralisés	CNS/CTPS/CO_ANSD		Conseillers de zone nommés	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1.6 Création d'une unité de coordination pour la gestion centralisée de la reprographie et de la distribution des supports de publication des produits statistiques	CNS/CTPS/CO_ANSD&SECTORIELS		Unité de coordination créée et opérationnelle	-	-	-	-	-	-	-
<b>1.3. Rendre effectives la coordination et la programmation statistiques</b>				248	8	48	48	48	48	48
<b>1.3.1 Rendre opérationnels le CNS et le CTPS</b>				36	6	6	6	6	6	6

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
1.3.1.1 Installation officielle du CNS et de la CTPS	PRIMATURE/MEF		CNS et CTPS installés	-	-	-	-	-	-	-
1.3.1.2 Réunion du CNS 2 fois par an	PRIMATURE/MEF_ANSD		2 réunions tenues	36	6	6	6	6	6	6
<i>1.3.2 Renforcer l'organe chargé de la coordination et de la programmation au niveau de l'ANSD</i>				212	2	42	42	42	42	42
1.3.2.1 Réunion du CTPS deux fois par an	ANSD		2 réunions tenues	12	2	2	2	2	2	2
1.3.2.2 Renforcement des ressources humaines de la CPCCI/Frais d'assistance technique	CO_ANSD		Affectation de (X) cadres à la CPCCI et dotation de (..... FCFA pour frais d'assistance technique)	200	-	40	40	40	40	40
1.3.2.3 Promotion au rang de directeur du chef de la CPCCI et au rang de chef de division des chefs d'unité du CPCCI	CO_ANSD		CPCCI promu au rang de directeur	-	-	-	-	-	-	-
<i>1.3.3 Mettre en place un cadre formel et opérationnel d'expression des besoins des utilisateurs de statistiques</i>				-	-	-	-	-	-	-
1.3.3.1 Création d'un Comité Utilisateurs-Producteurs avec des Sous-comités	ANSD_CPCCI		Comité et sous comités créés et opérationnels	-	-	-	-	-	-	-
<i>1.4. Assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables</i>				81	41	8	8	8	8	8
<i>1.4.1 Allouer des ressources budgétaires propres aux activités</i>				81	41	8	8	8	8	8
1.4.1.1 - Elaboration d'un CDMT de la statistique, incluant toutes les composantes du SSN, et le faire valider par le CNS	CNS/CTPS/CO_ANSD&SECTORIELS	OUI	CDMT créé et mis en œuvre	30	5	5	5	5	5	5
1.4.1.2 - Création d'un fonds de développement de la statistique permettant de financer le CDMT	CNS		Fonds créé et alimenté	30	30	-	-	-	-	-
1.4.1.3 - Utilisation des revenus tirés de la taxe statistique pour doter le fonds	CNS_ETAT		Taxes statistiques versée dans le fonds	-	-	-	-	-	-	-

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
1.4.1.4 - Définition d'une politique de tarification des prestations et des publications de l'ANSD	CNS/CTPS/CO_ANSD&SECTORIELS		Politique de tarification définie et mise en œuvre	3	3	-	-	-	-	-
1.4.1.5 - Organisation de tables rondes des bailleurs de fonds de la statistique	CNS/CTPS/CO_ANSD&SECTORIELS	OUI	Table ronde organisée	18	3	3	3	3	3	3
<b>Axe 2. Amélioration de la qualité des produits statistiques</b>				34 444	4 154	7 582	5 237	3 842	7 146	6 483
<b>2.1 : Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés</b>				30 884	3 631	6 840	4 788	3 379	6 256	5 991
<b>2.1.1 Harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures</b>				48	48	-	-	-	-	-
2.1.1.1 Définition, standardisation, partage et vulgarisation des concepts, méthodes et nomenclatures de référence	ANSD&SECTORIELS	OUI	Concepts, méthode et nomenclatures définis, standardisés	10	10	-	-	-	-	-
2.1.1.2. Elaboration des notes méthodologiques	ANSD&SECTORIELS			38	38	-	-	-	-	-
2.1.1.3 Création de glossaires, répertoires et d'outils de normalisation de la collecte et de l'exploitation des données	ANSD&SECTORIELS		Note méthodologique élaborée	-	-	-	-	-	-	-
<b>2.1.2 Disposer de bases de sondage régulièrement actualisées</b>				1 040	270	250	210	100	110	100
2.1.2.1 Actualisation régulière des bases de sondage à chaque recensement (RGPH, agriculture, élevage, santé, etc.)	ANSD&SECTORIELS		Base de sondage actualisée	700	150	150	100	100	100	100
2.1.2.2 Etablissement de la liste des bases de sondage existantes par secteur d'activités	ANSD&SECTORIELS		Liste des bases de sondage établie	10	10	-	-	-	-	-
2.1.2.3 Construction d'échantillons maîtres	ANSD&SECTORIELS		(X) Echantillons maîtres construits	30	10	-	10	-	10	-
2.1.2.4 Numérisation des DR pour l'ensemble du territoire	ANSD		DR numérisé	300	100	100	100	-	-	-
<b>2.1.3 Disposer d'un système de collecte rationalisé et intégré</b>				28 011	2 902	6 090	4 289	3 135	5 863	5 732

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
2.1.3.1 Réalisation d'une étude sur les disponibilités des plans d'eau (rivières, mares, lacs, ...etc.) en ressources	ANSD&SECTORIELS		Etude réalisée	100	100	-	-	-	-	-
2.1.3.2 Réception des fiches uniques d'immatriculation, Contrôle des NINEA avec leur fonds de dossier venant des centres fiscaux	ANSD&SECTORIELS		Toutes les fiches envoyées par les centres fiscaux	-	-	-	-	-	-	-
2.1.3.3 Réalisation du second recensement national de l'agriculture (y compris l'horticulture dans toutes ses composantes)	ANSD&SECTORIELS	OUI	Recensement agricole réalisé entre 2009-2012	4 250	1 000	1 250	1 250	750	-	-
2.1.3.4 Suivi des activités du secteur post-capture et de valorisation des produits (transformation artisanale, transformation industrielle, fabrication de sous produits, conserverie)	SECTORIELS	OUI	Mécanisme de suivi élaboré et mis en œuvre	72	12	12	12	12	12	12
2.1.3.5 Inventaire des produits halieutiques, importés par les industries, traités puis réexportés vers d'autres marchés	SECTORIELS		Mécanisme d'inventaire élaboré et mis en œuvre	60	10	10	10	10	10	10
2.1.3.6 Suivi des échanges transfrontaliers de produits halieutiques	SECTORIELS		Mécanisme de suivi élaboré et mis en œuvre	60	10	10	10	10	10	10
2.1.3.7 Mise en place d'un système de collecte de données concernant l'aquaculture et la pêche continentale	ANSD&SECTORIELS		Système de collecte élaboré et mis en œuvre	50	50	-	-	-	-	-
2.1.3.8 Réalisation du premier recensement national de l'élevage	ANSD&SECTORIELS	OUI	Recensement réalisé entre 2008-2010	1 082	501	398	183	-	-	-
2.1.3.9 Mise en place d'un système de collecte des données d'électricité auprès de la SENELEC, des grosses industries et des producteurs indépendants	ANSD&SECTORIELS		Système de collecte élaboré et mis en œuvre	5	5	-	-	-	-	-
2.1.3.10 Mise en place d'un système de collecte et d'analyse des données relatives aux produits pétroliers auprès du Comité National des Hydrocarbures et de la SAR	ANSD&SECTORIELS		Système de collecte élaboré et mis en œuvre	50	50	-	-	-	-	-
2.1.3.11 Réalisation d'une enquête sur l'abattage des animaux domestiques	ANSD&SECTORIELS	OUI	2 enquêtes réalisées en 2008 et 2011	400	200	-	-	200	-	-



**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
2.1.3.12 Elaboration d'un programme d'activités d'enquêtes de routine sectorielles (ISBLSM)	ANSD&SECTORIELS		Programme d'enquêtes réalisé et mis en œuvre	25	-	25	-	-	-	-
2.1.3.13 Réalisation d'une enquête sur le secteur informel	ANSD&SECTORIELS	OUI	2 enquêtes réalisées en 2008 et 2013	100	50	-	-	-	-	50
2.1.3.14. Réalisation de deux enquêtes auprès des entreprises publiques et privées (sexe, salaire, temps de travail, ...) dont les téléservices	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 Enquêtes réalisées en 2008, 2010 et 2012	75	25	-	25	-	25	-
2.1.3.15. Réalisation d'un recensement des entreprises du secteur moderne	ANSD&SECTORIELS		2 recensements réalisés en 2008 et 2013	102	50	-	-	-	-	52
2.1.3.16. Mise en place d'un système d'inventaire hebdomadaire des stocks de denrées de première nécessité	ANSD&SECTORIELS		Système d'inventaire élaboré et mis en œuvre	45	7	7	7	8	8	8
2.1.3.17. Réalisation de douze campagnes de la BDEF	ANSD		12 campagnes de la BDEF sont réalisées	12	2	2	2	2	2	2
2.1.3.18. Réalisation de trois enquêtes sur le Tourisme	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 Enquêtes réalisées en 2009, 2011 et 2013	75	-	25	-	25	-	25
2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics	ANSD&SECTORIELS		2 monographies réalisées en 2008	40	40	-	-	-	-	-
2.1.3.20. Réalisation d'une enquête sur la mortalité et la morbidité	ANSD&SECTORIELS	OUI	2 enquêtes réalisées en 2009 et 2012	454	-	227	-	-	-	227
2.1.3.21. Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)	ANSD	OUI	RGPH 4 réalisé en 2012	10 000	-	-	2 000	2 000	4 500	1 500
2.1.3.22. Réalisation de trois enquêtes sur l'Etat Civil	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 enquêtes réalisées en 2008, 2010 et 2012	287	93	-	95	-	99	-

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
2.1.3.23. Réalisation de trois enquêtes sur la Pauvreté (La collecte des données sur la conjoncture et la protection sociale, Enquête sur les indicateurs qualité de vie, Enquête Accès aux services sociaux de base, ESPF, ESPS)	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 enquêtes réalisées en 2008, 2010 et 2012	1 986	662	-	662	-	662	-
2.1.3.24. Réalisation d'une enquête sur la migration	ANSD		Enquête réalisée en 2009	405	-	405	-	-	-	-
2.1.3.25. Réalisation d'une enquête sur les indicateurs sociaux démographiques (EDS, MICS)	ANSD&SECTORIELS	OUI	2 enquêtes réalisées en 2009 et 2013	7 318	-	3 605	-	-	-	3 713
2.1.3.26. Etablissement d'un relevé hebdomadaire des prix des denrées de première nécessité	ANSD&SECTORIELS	OUI	Liste des denrées de première nécessité établie et leur prix relevé chaque semaine	6	1	1	1	1	1	1
2.1.3.27. Rénovation de la base de l'Indice National Prix de Base et enquête sur les dépenses des ménages	ANSD	OUI	Base rénovée et enquête réalisée en 2012	500	-	-	-	-	500	-
2.1.3.28 Elaboration d'un système approprié de collecte et d'analyse des informations relatives au marché du travail	ANSD&SECTORIELS	OUI	Système élaboré et opérationnel	194	30	31	32	33	34	35
2 1 3 29 Mise à jour tous les deux ans du répertoire national des entreprises et associations	ANSD		3 mises à jour du répertoire en 2009, 2011 et 2013	253	-	82	-	84	-	87
2 1 3 30 Réalisation de 4 études économiques (les déterminants de l'investissement, les canaux de transmission de la politique monétaire au secteur réel, simulation de chocs exogènes sur l'économie, structure des prix au Sénégal)	ANSD&SECTORIELS		4 études réalisées en 2008	4	4	-	-	-	-	-
<b>2.1.4 Apporter un appui technique aux producteurs du SSN</b>				<b>423</b>	<b>150</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>58</b>

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
2.1.4.1 Confection des outils de collecte et de traitement des données pour les sous-secteurs (alphabétisation, enseignement technique, formation professionnelle, enseignement supérieur, emploi, état civil...) en rapport avec l'ANSD	ANSD&SECTORIELS	OUI	Outils de collecte et de traitement élaborés	100	100	-	-	-	-	-
2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage pour le suivi des indicateurs des programmes	ANSD	OUI	Programme d'appui élaboré et mis en œuvre	323	50	52	53	55	56	58
<b>2.1.5 Améliorer le système statistique de l'Etat Civil</b>				<b>467</b>	<b>152</b>	<b>15</b>	<b>148</b>	<b>-</b>	<b>152</b>	<b>-</b>
2.1.5.1 Mise en place d'un système de Communication pour un Changement de Comportement (CCC) en matière de déclaration des faits d'Etat civil	SECTORIELS	OUI	Système de communication élaboré et mis en œuvre	155	50	-	52	-	53	-
2.1.5.2 Réalisation des projections démographiques (niveaux régional et départemental)	ANSD	OUI	Projection réalisées en 2008	10	10	-	-	-	-	-
2.1.5.3 Confection de tables de mortalité désagrégées	ANSD	OUI	Démarrage de la confection de la table en 2009	15	-	15	-	-	-	-
2.1.5.4 Réalisation d'enquêtes de couverture d'Etat civil tous les deux ans	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 enquêtes réalisées en 2008, 2010 et 2012	287	92	-	96	-	99	-
<b>2.1.6 Améliorer les fréquences de production pour respecter les délais de publication en conformité avec la NSDD</b>				<b>895</b>	<b>109</b>	<b>434</b>	<b>88</b>	<b>89</b>	<b>75</b>	<b>101</b>
2.1.6.1. Elaboration d'un planning validé de production par type de produit	ANSD&SECTORIELS			-	-	-	-	-	-	-
2.1.6.2. Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels	ANSD		Comptes nationaux publiés selon le calendrier arrêté	38	6	6	6	6	7	7
2.1.6.3. Elaboration d'une publication mensuelle de l'IHPC	ANSD	OUI	IHPC publiés selon le calendrier arrêté	37	-	7	7	7	8	8
2.1.6.4. Elaboration des comptes économiques intégrés annuels	ANSD		CEI annuels publiés selon le calendrier arrêté	2	0	0	0	0	0	0

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
2.1.6.5. Elaboration des comptes satellites (tourisme, santé, environnement)	ANSD&SECTORIELS	OUI	Comptes satellites publiés selon le calendrier arrêté	164	-	130	-	-	-	34
2.1.6.6. Elaboration de la version définitive de la BDEF	ANSD		BDEF publiée selon le calendrier arrêté	-	-	-	-	-	-	-
2.1.6.7. Réalisation d'enquêtes (conjoncture et d'opinions) et d'indices (IHPI, IPPI)	ANSD&SECTORIELS	OUI	IHPI et IHPPI publiés selon le calendrier arrêté	46	7	7	8	8	8	8
2.1.6.8. Elaboration d'un indice Prix du commerce Extérieur	ANSD&SECTORIELS		IPCE élaboré et publié selon le calendrier arrêté	21	3	4	4	4	5	3
2.1.6.9. Production régulière d'informations relatives au marché du travail	ANSD&SECTORIELS	OUI	Statistiques du travail publiées selon le calendrier arrêté	-	-	-	-	-	-	-
2.1.6.10 Elaboration d'enquêtes monographiques sectorielles (BTP, Transferts informels d'argent)	ANSD&SECTORIELS	OUI	Résultats des enquêtes publiés selon le calendrier arrêté	81	40	41	-	-	-	-
2.1.6.11 Rénovation de la base de l'IHPI	ANSD&SECTORIELS		Base de l'IHPI rénovée	8	-	-	-	-	8	-
2.1.6.12 Elaboration d'un indice national de prix à la consommation	ANSD&SECTORIELS	OUI	Indice national des prix à la consommation calculé et publié selon le calendrier arrêté	223	28	39	37	38	40	41
2.1.6.11 Migration de la base de données des comptes nationaux vers ERETES	ANSD		Comptes nationaux élaborés selon le module ERETES	275	25	200	25	25	-	-
<b>2.2 Disposer de statistiques les plus désagrégées possibles tenant compte notamment du genre et de la décentralisation.</b>				3 560	523	742	449	463	891	491
<b>2.2.1 Prendre en compte la désagrégation dans la méthodologie, dans le traitement et dans l'analyse des données</b>				946	119	326	21	22	435	23
2.2.1.1 Elaboration d'un document d'orientation pour la prise en compte de la désagrégation	ANSD&SECTORIELS		Document d'orientation disponible	5	-	5	-	-	-	-
2.2.1.2. Réalisation d'une enquête budget temps	ANSD&SECTORIELS	OUI	Résultats de l'enquête publiés selon le calendrier arrêté	812	100	300	-	-	412	-

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013										
AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2.2.1.3. Organisation d'ateliers annuels d'information et de sensibilisation sur la prise en compte de la dimension genre dans les enquêtes statistiques	ANSD		Ateliers organisés	129	19	21	21	22	23	23
<b>2.2.2 Disposer d'un système de collecte pour des données de panel/cohorte et de données régionales et par District sanitaire</b>				<b>1 307</b>	<b>202</b>	<b>208</b>	<b>214</b>	<b>220</b>	<b>228</b>	<b>234</b>
2.2.2.1 Mise en place d'un système de production des statistiques démographiques annuelles jusqu'au niveau des zones opérationnelles (Districts Sanitaires, IDEN, etc.)	ANSD&SECTORIELS	OUI	Dispositif de production opérationnel	388	60	62	64	66	68	70
2.2.2.2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de collecte des données de panel/cohorte, de données régionales et par zone opérationnelle (Districts Sanitaires, IDEN, etc.) pour le suivi du DSRP	ANSD&SECTORIELS	OUI	Dispositif de production opérationnel	647	100	103	106	109	113	116
2.2.2.3 Organisation d'ateliers annuels d'information et de sensibilisation sur la prise en compte de la décentralisation dans les enquêtes statistiques	ANSD&SECTORIELS		Ateliers organisés	272	42	43	45	46	47	49
<b>2.2.3 Disposer d'analyses approfondies</b>				<b>1 307</b>	<b>202</b>	<b>208</b>	<b>214</b>	<b>220</b>	<b>228</b>	<b>234</b>
2.2.3.1 Mise en place des équipes pluridisciplinaires (aux niveaux national et régional) pour l'analyse des données statistiques	ANSD&SECTORIELS		Dispositif opérationnel au niveau de chaque région	420	65	67	69	71	73	75
2.2.3.2 Création d'unités d'analyse dans les structures chargées des statistiques	ANSD&SECTORIELS		Nombre d'unités mises en place	-	-	-	-	-	-	-
<b>3. AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES</b>				<b>7 736</b>	<b>364</b>	<b>2 310</b>	<b>2 311</b>	<b>2 250</b>	<b>252</b>	<b>249</b>
<b>3.1. Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande</b>				<b>185</b>	<b>70</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>24</b>
<b>3.1.1 Cerner la demande en informations statistiques</b>				<b>75</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
3.1.1.1 Réalisation d'une étude de marché sur les demandes en informations statistiques sur le Sénégal en vue notamment d' établir la cartographie des utilisateurs de statistiques et d'établir une liste des indicateurs demandés par les utilisateurs identifiés lors de la cartographie	ANSD	OUI	Résultats de l'étude publiés selon le calendrier arrêté	65	10	10	11	11	11	12
3.1.1.2 Création et maintien d'une base de données des utilisateurs par type de produit	ANSD&SECTORIELS		Base de données à jour disponible	10	5	1	1	1	1	1
<b>3.1.2 Mettre l'utilisateur (le client) au cœur du dispositif de production des données statistiques</b>				<b>50</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
3.1.2.1 Acquisition des outils informatiques de Gestion de la Relation Clientèle	ANSD&SECTORIELS		Outils informatiques en place et opérationnels	15	15	-	-	-	-	-
3.1.2.2 Réalisation systématique d'enquête annuelle de satisfaction des utilisateurs	ANSD&SECTORIELS		Publication régulière des enquêtes de satisfaction	35	10	5	5	5	5	5
<b>3.1.3 Adapter l'offre à la demande</b>				<b>60</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
3.1.3.1 Etablissement de la cartographie des producteurs officiels de statistiques en vue de la mise en place d'un répertoire des producteurs statistiques à mettre à jour chaque année	ANSD&SECTORIELS		Répertoire des producteurs de statistique à jour et publié	5	5	-	-	-	-	-
3.1.3.2 Inventaire de l'offre des produits statistiques (publications, indicateurs...) en vue d'établir un répertoire des sources statistiques	ANSD&SECTORIELS		Répertoire des sources statistique élaboré et publié	15	15	-	-	-	-	-
3.1.3.3 Evaluation annuelle du gap entre les indicateurs demandés et la production	ANSD&SECTORIELS		Rapport annuel sur l'état des statistiques	30	5	5	5	5	5	5
3.1.3.4 Conception d'une base de données de ces répertoires à mettre à jour régulièrement	ANSD&SECTORIELS		Base de données des répertoires mise en place et entretenue	10	5	1	1	1	1	1
<b>3.2. Améliorer la diffusion</b>				<b>290</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013										
AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>3.2.1 Mettre en place une politique de diffusion des produits statistiques afin de respecter les délais et les périodicités de diffusion</b>				86	21	16	16	11	11	11
3.2.1.1 Vulgarisation auprès des autres structures de production des outils de diffusion (exemple du MDM Toolkit de la Banque Mondiale, LDB, Requêteur)	ANSD		Nombre de structures bénéficiaires de ces outils	15	5	5	5	-	-	-
3.2.1.2 Mise en place d'un outil informatique d' alertes sur les parutions échues et non réalisées	ANSD		Rapport sur les publications du SSN	11	6	1	1	1	1	1
3.2.1.3 Organisation d'ateliers semestriels d'information et de sensibilisation sur la NSDD au niveau national et régional	ANSD&SECTORIELS		Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants	36	6	6	6	6	6	6
3.2.1.4 Organisation de forums annuels de discussion entre gestionnaires de centres de documentation	ANSD&SECTORIELS		Fora organisés	24	4	4	4	4	4	4
<b>3.2.2 Mettre le client au cœur du dispositif de diffusion des données statistiques</b>				30	5	5	5	5	5	5
3.2.2.1 Mise en place d'un calendrier national de parution des publications des produits statistiques	ANSD&SECTORIELS		Calendrier de publication du SSN établi - Rapport annuel de suivi des publications du SSN	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2.2 Organisation de forums de discussions sur le net entre utilisateurs et producteurs pour recueillir les préoccupations des utilisateurs en exploitant notamment l'intranet gouvernemental de l'ADIE	ANSD&SECTORIELS		Fora organisés	12	2	2	2	2	2	2
3.2.2.3 Diversification des formats de diffusion des publications (dépliants, site web, etc.)	ANSD&SECTORIELS			18	3	3	3	3	3	3
<b>3.2.4 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)</b>				24	4	4	4	4	4	4
3.2.4.1 Mise en place d'un système de vente de données en ligne	ANSD		Nombre de ventes en ligne	12	2	2	2	2	2	2
3.2.4.2 Mise en place d'un système d'abonnement (électronique) des utilisateurs	ANSD		Nombre d'abonnements en ligne	12	2	2	2	2	2	2

**PLAN D'ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>3.2.5 Développer le partenariat entre le SSN et les structures de reprographie et de diffusion</b>				150	25	25	25	25	25	25
3.2.5.1 Conception et signature de protocoles entre le SSN et des réseaux de distribution (librairies, ADP, bibliothèques)	ANSD&SECTORIELS		Nombre de protocoles en vigueur	-	-	-	-	-	-	-
3.2.5.2 Mise en place d'un mécanisme de marché pluriannuel (3 ans) entre le SSN et les imprimeries de la place (l'imprimerie nationale ou autres)	ANSD&SECTORIELS		Nombre de protocoles en vigueur	150	25	25	25	25	25	25
<b>3.3 Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs</b>				6 582	166	2 116	2 115	2 063	61	61
<b>3.3.1 Améliorer/Mettre en ligne les bases de données du SSN</b>				6 377	114	2 084	2 074	2 035	35	35
3.3.1.1 Appui à la mise en place, mise à jour/rénovation et sécurisation des bases de données des sectoriels	ANSD&SECTORIELS	OUI	Nombre de bases de données sectorielles mises en place	91	37	30	24	-	-	-
3.3.1.2 Création d'un répertoire des bases de données « diffusables » sur l'Internet	ANSD&SECTORIELS		Répertoire créé	2	2	-	-	-	-	-
3.3.1.3 Anonymisation des bases de données du SSN et mise en ligne	ANSD&SECTORIELS		Données anonymisées publiées	9	3	3	3	-	-	-
3.3.1.4 Appui aux autres structures productrices à créer et à maintenir leurs sites professionnels	ANSD	OUI	Nombre d'interventions	50	22	16	12	-	-	-
3.3.1.5 Mise en place des entrepôts de données sectorielles (DATAMART)	ANSD&SECTORIELS		Entrepôts de données sectorielles (DATAMART) mis en place	210	35	35	35	35	35	35
3.3.1.6. Mise à jour/rénovation de toutes les bases de données de l'ANSD (BADIS pour les indicateurs sociaux, Banque de Données Economique et Financière (BDEF), IHPC, etc.)	ANSD&SECTORIELS	OUI	Bases de données à jour	15	15	-	-	-	-	-
3.3.1.7. Informatisation des faits d'état civil, greffes, tribunaux, etc.	SECTORIELS	OUI		6 000	-	2 000	2 000	2 000	-	-



**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>3.3.2 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)</b>				30	-	17	5	4	2	2
3.3.2.1 Mise en place d'un entrepôt de données statistiques national (DATAWAREHOUSE)	ANSD&SECTORIELS		Entrepôts de données statistiques nationales (DATAWAREHOUSE) mis en place	8	-	3	3	2	-	-
3.3.2.2 Conception de l'architecture technique et de sécurité du portail statistique	ANSD&SECTORIELS			5	-	5	-	-	-	-
3.3.2.3 Réalisation d'un portail statistique sécurisé lié dynamiquement à l'entrepôt national de données statistiques	ANSD&SECTORIELS		Portail statistique réalisé	17	-	9	2	2	2	2
<b>3.3.3 Rendre la compréhension des produits statistiques plus facile pour les utilisateurs</b>				42	5	5	17	5	5	5
3.3.3.1 Vulgarisation des résultats des analyses statistiques (Simplification de la présentation des produits statistiques et des commentaires en vue de leur appropriation par les utilisateurs finaux)	ANSD&SECTORIELS		Rapport sur l'état des statistiques	18	3	3	3	3	3	3
3.3.3.2 Diffusion de la documentation sur la méthodologie et des sources employées dans la préparation des statistiques (métadonnées)	ANSD&SECTORIELS		Métadonnées publiées	12	2	2	2	2	2	2
3.3.3.3 Développement sur le portail statistique d'un outil permettant de faire des cartes thématiques	ANSD&SECTORIELS		Portail statistique réalisé	12	-	-	12	-	-	-
<b>3.3.4 Assurer l'accès des données aux utilisateurs régionaux</b>				115	44	7	16	16	16	16
3.3.4.1 Vulgarisation de la connexion Internet au niveau des services régionaux	ANSD&SECTORIELS		Nombre de services régionaux connectés	36	-	-	9	9	9	9
3.3.4.2 Equipement des services régionaux en centre de documentation pour la vulgarisation des produits statistiques	ANSD&SECTORIELS		Nombre de centres régionaux de documentation installés	37	37	-	-	-	-	-
3.3.4.3 Vulgarisation des principaux produits statistiques en langue locale	ANSD&SECTORIELS	OUI	Nombre de publications traduites en langues nationales	42	7	7	7	7	7	7

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013										
AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>3.3.5 Exploiter les opportunités de vente des produits statistiques</b>				18	3	3	3	3	3	3
3.3.5.1 Mise en place d'un système de vente de données tenant compte des différentes possibilités (abonnement, achat ponctuel, etc.)	ANSD		Rapport sur le système de vente de données	18	3	3	3	3	3	3
<b>3.4 Développer une politique de communication</b>				90	15	15	15	15	15	15
<b>3.4.1 Développer les partenariats avec des spécialistes de la communication</b>				18	3	3	3	3	3	3
3.4.1.1 Signature de protocoles d'accord avec des professionnels de la communication (APS, journal officiel, médias privés, etc.)	ANSD&SECTORIELS		Nombre de protocoles en vigueur	-	-	-	-	-	-	-
3.4.1.2 Organisation des points de presse lors de la parution de certains produits statistiques	ANSD&SECTORIELS		Nombre de points de presse organisés	18	3	3	3	3	3	3
<b>3.4.2 Mettre en place une politique de communication en matière statistique</b>				72	12	12	12	12	12	12
3.4.2.1 Création d'un journal d'information sur le SSN (données statistiques, activités statistiques, etc.)	ANSD&SECTORIELS		Nombre de n°s du Journal d'information sur le SSN publié	18	3	3	3	3	3	3
3.4.2.2 Organisation annuelle d'actions de vulgarisation de la statistique autour de la journée africaine de la statistique	ANSD&SECTORIELS		JAS organisée	18	3	3	3	3	3	3
3.4.2.3 Encouragement des vocations autour du métier de statisticien auprès des lycéens et étudiants	ANSD&SECTORIELS			12	2	2	2	2	2	2
3.4.2.4 Traduction des résumés des publications en anglais	ANSD&SECTORIELS		Nombre de publications traduites	12	2	2	2	2	2	2
3.4.2.5 Vulgarisation du service gratuit de téléphonie sur IP offert par l' A.D.I.E afin de faciliter les communications entre structures	ANSD&SECTORIELS			12	2	2	2	2	2	2
<b>3.5 Promouvoir la culture statistique</b>				319	13	62	63	59	63	59
<b>3.5.1 Sensibiliser les décideurs (hommes politiques, chefs d'entreprise) à l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision</b>				36	8	4	8	4	8	4

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
3.5.1.1 Création d'une association des amis de la statistique	ANSD&SECTORIELS		Association créée	24	4	4	4	4	4	4
3.5.1.2 Organisation d'une conférence nationale tous les deux ans sur l'importance des statistiques dans les stratégies de développement	ANSD&SECTORIELS		Conférences nationales sur la statistique organisées	12	4	-	4	-	4	-
<b>3.5.2 Renforcer l'enseignement dans le moyen secondaire</b>				<b>283</b>	<b>5</b>	<b>58</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>
3.5.2.1 Développement de curricula de formation	ANSD&SECTORIELS	OUI	Curricula de formation disponibles	3	-	3	-	-	-	-
3.5.2.2 Renforcement des capacités du personnel enseignant en statistiques	ANSD&SECTORIELS	OUI	Nombre de sessions de formation organisées - Nombre d'enseignants ayant suivi des formations complémentaires et stages	250	-	50	50	50	50	50
3.5.2.3 Organisation de colloques pour le personnel d'encadrement	ANSD&SECTORIELS		Nombre de colloques organisés	30	5	5	5	5	5	5
<b>3.6 Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs</b>				<b>270</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
<b>3.6.1 Mettre en place un protocole d'accord entre l'ANSD et les instituts de recherche</b>				<b>120</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
3.6.1.1 Rédaction et signature des protocoles	ANSD&SECTORIELS		Nombre de protocoles en vigueur	-	-	-	-	-	-	-
3.6.1.2 Participation à des conférences scientifiques	ANSD&SECTORIELS		Nombre de participants	120	20	20	20	20	20	20
3.6.1.3 Définition des thèmes de recherche au profit des étudiants	ANSD&SECTORIELS		Rapports de recherche et thèses	-	-	-	-	-	-	-
<b>3.6.1 Renforcer les capacités aux méthodes d'analyses des données</b>				<b>150</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
3.6.2.1 Organisation de séminaires de formation continue	ANSD&SECTORIELS		Nombre de séminaires organisés	150	25	25	25	25	25	25

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
3.6.2.2 Mise en place d'un pool de chercheurs	ANSD&SECTORIELS		Nombre de publications des chercheurs promus	-	-	-	-	-	-	-
<b>Axe 4: renforcement des capacités pour un SSN efficace</b>				<b>9 780</b>	<b>2 008</b>	<b>2 530</b>	<b>1 561</b>	<b>1 608</b>	<b>1 027</b>	<b>1 046</b>
<b>4.1: Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines</b>				<b>1 426</b>	<b>249</b>	<b>165</b>	<b>215</b>	<b>265</b>	<b>266</b>	<b>266</b>
<b>4.1.1 Elaboration d'une stratégie visant à former et à fidéliser les agents à leurs emplois en appliquant une politique incitative d'accès aux femmes</b>				<b>1 378</b>	<b>228</b>	<b>160</b>	<b>210</b>	<b>260</b>	<b>260</b>	<b>260</b>
4.1.1.1 Elaboration d'une stratégie de formation du personnel des structures sectorielles en relation avec les programmes sectoriels et l'ENSAE-Sénégal	ANSD&SECTORIELS	OUI	Programme de formation mis en œuvre	6	6	-	-	-	-	-
4.1.1.2 Codification des métiers de la statistique et corps assimilé	ANSD&SECTORIELS		Répertoire des métiers de la statistique élaboré	4	4	-	-	-	-	-
4.1.1.3 Elaboration d'un répertoire des métiers et emplois dans le domaine statistique	ANSD&SECTORIELS	OUI	Répertoire des métiers de la statistique élaboré	5	5	-	-	-	-	-
4.1.1.4 Développement de curricula de formation en tenant compte des emplois et métiers codifiés	ANSD&SECTORIELS	OUI	Programme de formation mis en œuvre	98	98	-	-	-	-	-
4.1.1.5 Commencement de la formation de la première promotion des Techniciens Supérieurs de la statistique de l'ENSAE-Sénégal à partir d'octobre 2008	ANSD		Formation des TSS organisée	-	-	-	-	-	-	-
4.1.1.6 Formation à l'ENSAE-Sénégal de (x) cadres de la statistique dont a besoin le SSN	ANSD		Nombre de cadres de la statistique formés	-	-	-	-	-	-	-
4.1.1.7 Affectation de personnels statisticiens pour les autres services du SSN	ANSD		Nombre de statisticiens affectés dans les autres services du SSN	-	-	-	-	-	-	-
4.1.1.8 Mise à disposition de bourses d'études	ANSD			900	50	100	150	200	200	200

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
4.1.1.9 Recrutement en nombre suffisant de spécialités autres que statistiques (informaticiens, planificateur, sociologue, juriste, archivistes, documentalistes, bibliothécaires, etc.)	ANSD		Nombre de personnels recrutés	360	60	60	60	60	60	60
4.1.1.10 Elaboration d'une stratégie de gestion du personnel impliquant une possibilité de rotation au sein de l'ANSD ou entre structures	ANSD		Stratégie de gestion du personnel définie	5	5	-	-	-	-	-
4.1.1.11 Mise en place d'un bon système d'accompagnement (coaching) des jeunes diplômés (RH) en vue de leur intégration	ANSD			-	-	-	-	-	-	-
<b>4.1.2 Mise en place d'un plan de carrière</b>				<b>48</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
4.1.2.1 Réalisation d'une étude sur les besoins de formation	ANSD		Etude réalisée	32	5	5	5	5	6	6
4.1.2.2 Elaboration d'un plan de formation continue pour les statisticiens (notamment en informatique) ou non statisticiens	ANSD		Plan de formation opérationnel	5	5	-	-	-	-	-
4.1.2.3 Mise à profit du projet de E-learning de l'ADIE pour le renforcement des capacités en bureautique	ANSD		Nombre d'agents formés par E-learning en bureautique	5	5	-	-	-	-	-
4.1.2.4 Définition des échelons et grades	CO_ANSD		Etude sur les grades et échelons de l'ANSD	-	-	-	-	-	-	-
4.1.2.5 Suivi et évaluation des performances du personnel	ANSD		Personnels évalués	6	6	-	-	-	-	-
4.1.2.6 Définition des critères d'avancement	ANSD		Critères d'avancement définis	-	-	-	-	-	-	-
<b>4.2 Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures</b>				<b>7 292</b>	<b>1 546</b>	<b>2 172</b>	<b>1 167</b>	<b>1 184</b>	<b>602</b>	<b>621</b>
<b>4.2.1 Elaborer un programme d'investissement pour le SSN</b>				<b>3 806</b>	<b>1 006</b>	<b>1 600</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
4.2.1.1 Identification des besoins en infrastructures	ANSD&SECTORIELS	OUI	Etude sur les besoins en infrastructures du SSN réalisée	6	6	-	-	-	-	-
4.2.1.2 Construction des infrastructures	ANSD&SECTORIELS	OUI	Nombre d'infrastructures construits	1 800	-	600	600	600	-	-

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
4.2.1.3 Construction et équipement du siège de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	ANSD	OUI	Siège de l'ANSD construit et équipé	2 000	1 000	1 000	-	-	-	-
<b>4.2.2 Elaborer un programme d'équipement pour le SSN</b>				<b>3 486</b>	<b>540</b>	<b>572</b>	<b>567</b>	<b>584</b>	<b>602</b>	<b>621</b>
4.2.2.1 Identification des besoins en équipement	ANSD&SECTORIELS	OUI	Programme d'équipement du SSN adopté	5	5	-	-	-	-	-
4.2.2.2 Dotation des structures du SSN en matériel logistique et bureautique nécessaire à son bon fonctionnement	ANSD&SECTORIELS		Programme d'équipement du SSN mis en œuvre (Rapport de suivi)	3 234	500	515	530	546	563	580
4.2.2.3 Etablissement d'un programme de gestion rationnelle et maintenance des équipements (ordinateur, logiciels, lecteur optique, scanner de grand format, PDA avec logiciel de saisie de données de terrain des enquêtes, moyen de locomotion, etc.)	ANSD&SECTORIELS		Programme de gestion des équipements adopté	226	35	36	37	38	39	41
4.2.2.4 Etablissement d'un programme de sensibilisation et d'appui à l'élaboration de schémas directeurs informatiques au profit des structures du SSN	ANSD&SECTORIELS		Programme de sensibilisation et d'appui à l'élaboration de schémas directeurs informatiques au profit des structures du SSN élaboré et mis en œuvre	21	-	21	-	-	-	-
<b>4.3. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières</b>				<b>48</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>4.3.1 Développer un programme de gestion financière</b>				<b>38</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
4.3.1.1 Elaboration de manuels de procédures pour les opérations statistiques	ANSD&SECTORIELS		Manuels de procédures élaborés	10	10	-	-	-	-	-
4.3.1.2 Identification des besoins financiers	ANSD&SECTORIELS		Besoins financiers du SSN identifiés	5	5	-	-	-	-	-
4.3.1.3 Programmation annuelle des activités de suivi des dossiers financiers pour une mise en place à temps des ressources financières	ANSD&SECTORIELS		Budget intégré du SSN établi	18	3	3	3	3	3	3

**PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013**

<b>AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>BESOIN DU DSRP</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>BUDGET GLOBAL en millions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
4.3.1.4 Elaboration d'un logiciel de comptabilité compatible avec celui du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et utilisable pour l'ensemble du SSN	ANSD&SECTORIELS		Logiciel de comptabilité installé	5	5	-	-	-	-	-
<b>4.3.2 Développer une stratégie de mobilisation des ressources</b>				<b>10</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
4.3.2.1 Identification des activités prioritaires pour le budget de l'Etat	ANSD&SECTORIELS		Activités prioritaires pour le budget de l'Etat identifiées	-	-	-	-	-	-	-
4.3.2.2 Mise en place d'un système de rationalisation de l'intervention des PTF	ANSD&SECTORIELS		PTF de la statistique harmonisés et coordonnés	5	5	-	-	-	-	-
4.3.2.3 Mise en place d'un système de rationalisation de l'intervention des collectivités locales	ANSD&SECTORIELS		Interventions des collectivités locales rationalisées	5	5	-	-	-	-	-
<b>4.4. Systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication</b>				<b>1 014</b>	<b>180</b>	<b>190</b>	<b>176</b>	<b>156</b>	<b>156</b>	<b>156</b>
<b>4.4.1 Rapprocher les producteurs des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat</b>				<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
4.4.1.2 Signature, mise en œuvre et suivi des protocoles avec l'ADIE, les archives nationales et le Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST)	ANSD&SECTORIELS		Protocoles mis en œuvre	-	-	-	-	-	-	-
<b>4.4.2 Utiliser les NTIC en matière de stockage électronique</b>				<b>1 014</b>	<b>180</b>	<b>190</b>	<b>176</b>	<b>156</b>	<b>156</b>	<b>156</b>
4.4.2.1 Réalisation d'études sur le système de liaison électronique entre les structures	ANSD&SECTORIELS		Système de liaison électronique mis en place	10	-	10	-	-	-	-
4.4.2.3 Numérisation des principales publications statistiques (anciennes et nouvelles)	ANSD		Nombre de publications numérisées	40	-	25	15	-	-	-
4.4.2.4 Expérimentation de la collecte télématique de données	ANSD&SECTORIELS		Rapport sur l'Expérimentation de la collecte télématique de données	9	-	-	6	1	1	1

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013										
AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
4.4.2.5 Mise en place d'un système automatique de sauvegarde délocalisé à l'ADIE de toutes les données produites	ANSD&SECTORIELS		Système automatique de sauvegarde délocalisé à l'ADIE mis en place	30	5	5	5	5	5	5
4.4.2.6 Appui aux structures dans la mise en place d'un programme de Gestion Electronique des documents, des bases de données, etc.	ANSD		Nombre de services assistés dans la mise en place d'un programme de Gestion Electronique (documents, base de données, etc.)	25	25	-	-	-	-	-
<b>FONDS D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE</b>	<b>ANSD</b>		Fonds d'appui à la mise en œuvre en place	900	150	150	150	150	150	150
<b>TOTAL</b>				<b>52 367</b>	<b>6 613</b>	<b>12 486</b>	<b>9 173</b>	<b>7 764</b>	<b>8 489</b>	<b>7 842</b>



## ANNEXE 5 : Satisfaction des indicateurs du DSRP par le SDS

AXES STRATEGIQUES	DOMAINES	INDICATEURS	ACTIVITES SDS Y RELATIVES
<b>AXE 1: CREATION DE RICHESSES</b>	<b>SECTEUR REEL</b>	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 2.1.3.3. Réalisation du second recensement national de l'agriculture (y compris l'horticulture dans toutes ses composantes)</li> <li>⇒ 2.1.3.4 Suivi des activités du secteur post-capture et de valorisation des produits (transformation artisanale, transformation industrielle, fabrication de sous produits, conserverie)</li> <li>⇒ 2.1.3.5 Inventaire des produits halieutiques, importés par les industries, traités puis réexportés vers d'autres marchés</li> <li>⇒ 2.1.2.6 Suivi des échanges transfrontaliers de produits halieutiques</li> <li>⇒ 2.1.3.7 Mise en place d'un système de collecte de données concernant l'aquaculture et la pêche continentale</li> <li>⇒ 2.1.3.8 Réalisation du premier recensement national de l'élevage</li> <li>⇒ 2.1.3.13 Réalisation d'une enquête sur le secteur informel</li> <li>⇒ 2.1.3.14 Réalisation de deux enquêtes auprès des entreprises publiques et privées (sexe, salaire, temps de travail, ...) dont les télé services</li> <li>⇒ 2.1.3.15 Réalisation d'un recensement des entreprises du secteur moderne</li> <li>⇒ 2.1.3.18 Réalisation de trois enquêtes sur le Tourisme</li> <li>⇒ 2.3.1.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics</li> <li>⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)</li> <li>⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels</li> <li>⇒ 2.1.3.13 Réalisation d'une enquête sur le secteur informel</li> </ul>
		2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)	⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
		3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
		4. Taux de chômage (15 ans et +)	⇒ 2.1.6.9 Production régulière d'informations relatives au marché du travail
		5. Taux d'investissement	⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels

<b>PAUVRETE MONETAIRE</b>	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Urbain	⇒ 2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
		Rural	⇒ 2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
		National	⇒ 2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
<b>ROUTES</b>	% de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	Bitumée	⇒ 2.1.2.1 Actualisation régulière des bases de sondage à chaque recensement (RGPH: Agriculture, élevage, santé etc.)
		Latéritique	⇒ 2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
		Ensemble	⇒ 2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
	% du réseau routier en terre classé en bon et moyen état	⇒ 2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics	
	% du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état	⇒ 2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics ⇒ Réalisation d'un recensement des entreprises du secteur moderne	
<b>ENERGIE</b>	Taux d'électrification des ménages ruraux		⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV) ⇒ 2.1.3.9 Mise en place d'un système de collecte des données d'électricité auprès de la SENELEC, des grosses industries et des producteurs indépendants ⇒ 2.1.3.10 Mise en place d'un système de collecte et d'analyse des données relatives aux produits pétroliers auprès du Comité National des Hydrocarbures et de la SAR
<b>SECTEUR AGRICOLE</b>	Part de l'agriculture dans le PIB		⇒ 2.1.3.3. Réalisation du second recensement national de l'agriculture (y compris l'horticulture dans toutes ses composantes) ⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
	<i>Taux de superficies irriguées sur superficies totales cultivées</i>		⇒ 2.1.2.1 Actualisation régulière des bases de sondage à chaque recensement (RGPH ; Agriculture, élevage, santé etc.)
	<i>Exportations agricoles (en tonnes)</i>		⇒ 2.1.6.8. Elaboration d'un indice Prix du commerce Extérieur
	<i>Coefficient de dépendance en céréale</i>		⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV) ⇒ 2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
	Part du Budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole		⇒ 2.1.3.30 Réalisation de 4 études économiques (les déterminants de l'investissement, les canaux de transmission de la politique monétaire au secteur réel, simulation de chocs exogènes sur l'économie, structure des prix au Sénégal)

AXE 2: ACCELERATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

<b>ENVIRONNEMENT</b>	Ratio de couverture végétale (reboisement)		⇒ 2.1.6.5 Elaboration des comptes satellites (tourisme, santé, environnement)
	Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement		⇒ 2.1.6.5 Elaboration des comptes satellites (tourisme, santé, environnement)
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	Taux d'accès à l'eau potable	Milieu urbain	⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV) ⇒ 2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
		Milieu rural	
	Taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées		⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
	% de la population urbaine ayant accès à l'assainissement		⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
<b>SANTE</b>	Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois		⇒ 2.2.2.1 Mise en place d'un système de production des statistiques démographiques annuelles jusqu'au niveau des zones opérationnelles (Districts Sanitaires, IDEN, etc.)
	Taux de consultation primaire curative		⇒ 2.2.2.2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de collecte des données de panel/cohorte, de données régionales et par zone opérationnelle (Districts Sanitaires, IDEN, etc.) pour le suivi du DSRP
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé		⇒ 2.1.3.25 Réalisation d'une enquête sur les indicateurs sociaux démographiques (EDS, MICS)
	Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale		⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
	Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette		⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
<b>NUTRITION</b>	Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 36 mois		⇒ 2.1.3.25 Réalisation d'une enquête sur les indicateurs sociaux démographiques (EDS, MICS)

	<b>EDUCATION</b>	Taux brut de scolarisation élémentaire	National	⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
		Taux d'admission au CI	Fille	⇒ 2.2.2.2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de collecte des données de panel/cohorte, de données régionales et par zone opérationnelle (Districts Sanitaires, IDEN, etc.) pour le suivi du DSRP
			Garçon	
			National	
	Fille			
Taux d'achèvement pour l'élémentaire	Garçon			
<b>INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES</b>	Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette			⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
	Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.			⇒ 2.1.3.25 Réalisation d'une enquête sur les indicateurs sociaux démographiques (EDS, MICS)
<b>AXE 3: PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES</b>	<b>EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE</b>	<i>Pourcentage de budget affecté aux programmes d'assistance en faveur des groupes vulnérables</i>		
		<i>(**) Taux de couverture du risque maladie de la population</i>		
		<i>(**) Taux de couverture assurance risques agricoles</i>		
	<b>HANDICAPES</b>	<i>(**) Nbre de personnes handicapées appareillées</i>		
		<i>(**) Nbre de (GIE) mis en place par des personnes handicapées ayant reçu un appui financier</i>		
	<b>ENFANTS</b>	<i>(**) Nbre d'enfants retirés des pires formes de travail</i>		
31. Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent		National		
		Garçons		
Filles				

**AXE 4: BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPEMENT DECENTRALISE PARTICIPATIF**

<b>DECENTRALISATION</b>	12. Montant du FECL et du FDD (en Milliards de FCFA)	Montant du FDD	⇒ 2.1.3.12 Elaboration d'un programme d'activités d'enquêtes de routine sectorielles (ISBLSM)
		Montant du FECL	
	13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette		
	14. Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales		
	15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales		
	16. Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales		
<b>BONNE GOUVERNANCE</b>	17. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics. (pourcentage de marchés passés en entente directe)		⇒ 2.1.3.12 Elaboration d'un programme d'activités d'enquêtes de routine sectorielles (ISBLSM)
	18. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat, comptes régionaux, comptes des Etablissement publics)		
	(**) <i>Durée de dédouanement (heures)</i>		
	(**) <i>Durée pour l'export (jours)</i>		
	(**) <i>Durée pour l'import (jours)</i>		
	(**) <i>Durée moyenne des procédures judiciaires</i>		
	(**) <i>Durée d'exécution des décisions de justice</i>		

**ANNEXE 6 : LISTE DES STRUCTURES DU SSN AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU SDS**

	Ministère	Service
1.	Présidence de la République	Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX)
		Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)
2.	Primature	Comité National de lutte contre le SIDA
		Comité National de Pilotage du Programme National de Développement Local
3.	Ministère de l'Economie et des Finances	Direction Générale des Finances
		Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
		Direction Générale des Douanes
		Direction Générale des Impôts et Domaines
		Direction de la Coopération Economique et Financière
		Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
		Cellule Assistance Technique / Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
		Direction de la Planification Nationale et de la Coordination avec la Planification Régionale
		Direction de la Planification des Ressources Humaines
		Cellule de Contrôle des Effectifs et de la Masse Salariale
4.	Ministère de la Justice	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
		Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
5.	Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes Internationaux	Direction de l'Administration Pénitentiaire
		Direction des Pêches Maritimes
6.	Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches Maritimes
		Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
		Direction de la Marine Marchande
		Direction des Industries de Transformation de la Pêche
6.	Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
		Direction de l'Horticulture
		Direction de la Protection des Végétaux
		Commissariat à la Sécurité alimentaire
		Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau

	Ministère	Service
7.	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales	Groupement National des Sapeurs Pompiers
		Centre National d'Etat Civil
		Direction des Affaires Générales et de l'Administration Territoriale
		Direction Générale de la Sûreté Nationale
8.	Ministère de l'Education	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
		Direction de l'Enseignement Supérieur
9.	Ministère du Tourisme et des Transports Aériens	Direction de la Météorologie Nationale
		Direction des Etudes et de la Planification
		Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal
10.	Ministère de l'Energie et des Mines	Direction des Mines et de la Géologie
		Direction de l'Energie
11.	Ministère du Commerce et de la Consommation	Direction du Commerce Intérieur
		Direction du Commerce Extérieur
		Agence de Régulation des Marchés
		Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
12.	Ministère de la Santé et de la Prévention médicale	Service National de l'Information Sanitaire (SNIS)
13.	Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations Professionnelles	Direction du Travail et de la Sécurité Sociale
		Direction de la Fonction Publique
14.	Ministère des Infrastructures, de l'Équipement, des Transports Terrestres et des Transports Maritimes Intérieurs	Direction des Travaux Publics
		Direction des Transports Terrestres
		Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques
		Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR)
15.	Ministère de l'Industrie	Direction de l'Industrie
		Direction des Petites et Moyennes Entreprises
16.	Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Urbaine	Direction de l'Assainissement et de l'Hydraulique Urbaine
17.	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
		Direction des Parcs Nationaux

	Ministère	Service
		Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols
18.	Ministère de l'Elevage	Direction de l'Elevage
19.	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Direction de l'Enseignement Technique
		Direction de la Formation Professionnelle
		Direction de la Planification des Ressources Humaines
20.	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entrepreneuriat féminin et de la Micro-Finance	Direction des Petites et Moyennes Entreprises
		Direction de la Micro-Finance
		Direction de l'Entrepreneuriat féminin
21.	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	Direction des Sénégalais de l'Extérieur
22.	Ministère de la Femme, de la Famille, du Développement Social et de l'Entrepreneuriat Féminin	Direction de la Famille
		Direction de l'Entrepreneuriat Féminin
23.	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi	Direction de l'Emploi Direction des Etudes, de la Formation et de la Planification Direction de la Jeunesse et de la Vie associative Fonds National de Promotion de la Jeunesse Agence Nationale de l'Emploi des Jeunes
24.	Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	Direction Générale des Postes
25.	Ministère du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la Construction	Direction de l'Habitat
		Direction de la Construction
		Direction de la Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat
26.	Ministère de la Micro-Finance et de la Coopération Internationale Décentralisée	Direction de la Micro-Finance

### Partenaires au développement

Banque Africaine de Développement (BAD)

Banque Mondiale (BM)

FAO

UNIFEM

UNICEF

FNUAP

PNUD

SCAC/Ambassade de France



## Universités et Centres de recherche

UGB de ST-Louis  
CREA/Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
CRES

## Organisations non Gouvernementales

ENDA  
CONGAD  
COLUPAS

Le travail a été coordonné par l'ANSD à travers le Secrétariat Technique Permanent (STP) sous l'autorité de la Direction Générale

### - Direction Générale :

- M. Babakar FALL DG/ANSD
- M. Mamadou Falou MBENGUE DGA/ANSD

### - Coordination :

- M. El Hadji Malick DIAME, Coordonnateur CPCCI/ANSD

### - Superviseurs et Rapporteurs des sous-comités :

- Sous-comité « Statistiques démographiques et sociales » : M. Madiop DIOP CPCCI/ANSD ; Macoumba DIOUF, DSDS/ANSD ; Mme Yaye Marème Tall COULIBALI, CSPLP/MEF
- Sous-comité « Statistiques économiques et financières » : Mme Mam Siga Ndiaye DIA, CPCCI/ANSD ; M. Pape Seyni THIAM, DSECN/ANSD ; Mme Oumy Ndiaye SARR, DPEE ;
- Sous-comité « Développement rural, énergie, hydraulique et environnement » : Amadou Fall DIOUF, CPCCI/ANSD ; Monsieur Insa SADIO, DSECN/ANSD ; Issa WADE, DPEE ;
- Sous-comité « Traitement des données, archivage, diffusion, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) » : Mme Aissatou GUEYE THIAM, M. Oumar FALL, Mme Madon Awissi SALL DMIS/ANSD ;
- Sous-comité « Organisation du Système statistique national, législation, ressources humaines et stratégies de financement » : M. Lamine DIOP ; M. Djibril NDOYE, DSDS/ANSD ; Abdou Salam THIAM, DPEE ;
- Sous-comité « Statistiques régionales, genre et décentralisation » : Mme Astou Sagna SEYDI, DSECN/ANSD ; Mme Fatou Bintou Niang CAMARA, DSDS/ANSD ; Mamadou NDAO, Conseiller DG/ANSD.

Cette équipe a été assistée par un cabinet consultant international :

**Cabinet Consultants Associés** ; représenté par M Abdourahmane BARRY et Maguèye DIOUF

Et par un groupe de sept **consultants nationaux** : Amadou Talla GUEYE ; Alphonse Diombo THIAKANE ; Arona TOURE ; Lamine CISSOKO ; Moubarack LO ; Moustapha THIAM et Youssou DIAGNE.